La mer Égée au XVIIe siècle*

Parcours, liens familiaux et recomposition sociale

Maroula Sinarellis

À Bernard Lepetit

Lorsqu'au début du XVIIIe siècle, le botaniste Joseph Pitton de Tournefort visite les îles de la mer Égée et en particulier Naxos, il rencontre ce qu'il croit être des descendants de familles vénitiennes, véronaises, bolognaises, espagnoles, françaises. Ces familles constituent la noblesse latine insulaire, qui coexiste – toujours selon l'auteur – difficilement avec celle d'origine grecque. Leur présence résulte de différentes vagues d'installation dont certaines remontent à plusieurs siècles. En effet, trois siècles avant la fin de l'administration latine en mer Égée en 1566, l'installation des seigneurs vénitiens au cours de la quatrième Croisade – et le partage des îles en fiefs héréditaires –, avait provoqué ou accéléré l'établissement de familles latines de toutes origines dans la région.

Tournefort décrit la coexistence entre ces familles d'origine latine et les élites d'origine grecque, et donne l'image d'un monde figé :

> *La haine de la noblesse grecque et de la latine est irréconciliable : les Latins aimeraient mieux s'allier à des paysannes que d'épouser des demoiselles grecques ; c'est ce qui leur a fait obtenir de Rome la dispense de se marier avec leurs cousines germaines. Les Turcs traitent tous ces gentilshommes sur le même pied. À la venue du moindre bey de galiote, les Latins et les Grecs n'oseraient paraître qu'en bonnets rouges, comme les forçats de*

* Cet article a été réalisé dans le cadre du Laboratoire de démographie historique (EHESS). Je suis tout particulièrement redevable à Anne Varet-Vitu et Pascal Cristofoli pour la fabrication des cartes et graphiques du présent travail. Je remercie aussi Spyros Asdrachas pour ses commentaires sur ce texte.

Annales HSS, juillet-août 2007, n° 4, p. 885-918.

galère, et tremblent devant le plus petit officier. Dès que les Turcs se sont retirés, la noblesse de Naxie reprend sa première fierté : on ne voit que bonnets de velours, et l'on n'entend parler que d'arbres de généalogie ; les uns se font descendre des Paléologue ou des Comnène ; les autres des Justiniani, des Grimaldi, des Summaripa[1].

Pourtant, ce que décrit Tournefort ne correspond guère à l'image de cette société telle qu'elle est transmise par les actes notariés : on y perçoit la diversité des liens qui unissent ces communautés, qui accompagnent la restructuration des familles nobles, et entraînent une lente reconfiguration des élites.

Nous verrons que ces recompositions, qui acquièrent un caractère particulier durant le siècle précédant les observations de Tournefort, semblent particulièrement associées à un certain type de trajectoires individuelles. Pour aborder le lien entre ces trajectoires et le parcours des familles, cet article aborde trois aspects de la société égéenne au XVIIe siècle. Les formes de mobilité, liées aux activités commerciales et à des déplacements effectués sur une ou plusieurs générations, nous amènent à reconstituer les rapports entre élites traditionnelles et familles nouvellement arrivées dont la présence semble modifier les équilibres sociaux vers la fin du siècle. C'est dans ce contexte que sera abordée l'histoire d'un groupe d'étudiants qui fréquente un établissement italien à la même époque. Nous montrerons comment le fait de se déplacer et de diversifier les alliances matrimoniales entraîne l'émergence de nouvelles solidarités parmi les élites, ou encore que le fait d'envoyer des jeunes gens étudier en Italie constitue à la fois un aspect et un révélateur de ces recompositions. Ces trajectoires individuelles et familiales supposent, en effet, un réseau mouvant de relations qui *in fine* bousculent l'ordre hiérarchique de la notabilité locale.

Ces recompositions sociales interviennent sur une échelle beaucoup plus vaste que celle des communautés insulaires fermées. Nous savons déjà que la pénurie de denrées agricoles, la commercialisation d'un artisanat local, le transport maritime ou la migration sont autant de phénomènes qui dépassent le cadre de chacune de ces communautés ou qui brisent l'apparente fermeture d'une économie locale, pensée comme une entité autarcique[2]. Ainsi, la question de la circulation

1 - JOSEPH PITTON DE TOURNEFORT, *Relation d'un voyage du Levant fait par ordre du Roy : contenant l'histoire ancienne et moderne de plusieurs isles de l'Archipel, de Constantinople, des côtes de la mer Noire, de l'Arménie, de la Géorgie, des frontières de Perse et d'Asie mineure*, Paris, Imprimerie Royale, 1717, t. 1, p. 215.

2 - À cet égard, l'historiographie est abondante, en particulier les publications de l'Institut hellénique d'études byzantines et post-byzantines de Venise. Parmi celles-ci, les travaux présentés lors d'un colloque : CHRYSSA A. MALTEZOU (dir.), *Riches et pauvres dans la société gréco-latine en Orient*, Bibliothèque de l'Institut hellénique d'études byzantines et post-byzantines, Venise, 1998, 521 p. Il existe également une riche bibliographie sur la communauté commerçante grecque de Venise, présente dès la fin du XIIIe siècle. Voir CHRYSSA MALTEZOU, « Βενετία, η αλλη πατρίδα των Ελλήνων » (Venise, l'autre patrie des Grecs) et FOTIS BAROUTSOS, « Οι έλληνες έμποροι της Βενετίας. Περίοδοι και τάσεις » (Les commerçants grecs de Venise. Périodisation et tendances), *in* CH. MALTEZOU (dir.), *Δημοσία ιλαρία* (Fête publique), Venise, Institut hellénique d'études byzantines et post-byzantines, 1999, respectivement p. 11-22 et p. 134-146.

à l'intérieur comme à l'extérieur de cet espace n'est plus à démontrer. Le vin, les céréales, le bois, les tissus, la soie s'échangent entre les îles, et certains de ces produits sont expédiés à Constantinople, en Égypte, à Zante, à Céphalonie, vers le Péloponnèse et Venise. La dimension de ces échanges fait apparaître l'espace égéen comme un ensemble composite mais articulé[3]. En décrivant les différents itinéraires empruntés par ces produits, nous montrerons que les insulaires organisent une économie ouverte et construisent un espace à structurations multiples[4]. La question même de ces pratiques n'est pas pertinente au niveau de chaque île, mais dans leur interdépendance. Cela permet de penser l'espace égéen comme un univers relationnel à l'intérieur de la Méditerranée orientale à l'époque ottomane.

Cette perspective diffère des points de vue adoptés dans l'historiographie actuelle qui privilégie la monographie comme cadre naturel d'étude. Là, chaque île constitue un monde particulier, composé d'un ensemble de communautés villageoises. Le rôle de ces communautés est à la base d'un modèle qui explique leur cohésion et leur reproduction. Ainsi l'histoire de la mer Égée à l'époque ottomane est pensée comme une juxtaposition de communautés. Le thème des spécificités locales et de l'organisation différenciée des communautés insulaires, qui inclut celui des particularités de leur évolution, domine. C'est à partir de ce modèle que certains historiens ont approfondi la question de l'économie des îles, dans le sillage d'une histoire économique du monde rural, très souvent d'excellente qualité[5].

Une autre tendance historiographique, développée à partir des travaux de Spyros Asdrachas, présente le monde égéen comme un espace complexe. Les îles et les côtes continentales de la mer Égée seraient assimilables, selon lui, à une ville disséminée dont l'éparpillement des fonctions crée l'interdépendance entre ses différentes parties : « [...] il existe aussi les villes disséminées, 'assemblages', 'réseaux' de villes ; et entre elles le tissu insulaire de la mer Égée [...][6] ». Ainsi,

3 - MAROULA SINARELLIS, « Construction sociale de l'espace égéen au XVIIe siècle », *in* A. ARGYRIOU, *Actes du IIe colloque international de la Société européenne des études néo-helléniques : La Grèce des îles, de la domination franque à nos jours, Rethymno (Crète), 10-12 mai 2002*, Athènes, Ellinika Grammata, 2004, t. 2, p. 299-309.

4 - Voir le numéro des *Annales* consacré à la mobilité, et en particulier GIOVANNI LEVI, « Carrières d'artisans et marché du travail à Turin (XVIIIe-XIXe siècles) », *Annales ESC*, 45-46, 1990, p. 1351-1364.

5 - Spyros Asdrachas, pionnier en la matière, a su mettre en lumière le fonctionnement de l'institution communautaire sous l'Empire ottoman à travers les mécanismes fiscaux. Ses premiers travaux se réfèrent précisément aux communautés insulaires, voir entre autres « Φορολογικοί μηχανισμοί και οικονομία στό πλαίσιο των ελληνικών κοινοτήτων (17°-19° αιώνα) » (Les mécanismes de la fiscalité et l'économie dans le cadre des communautés grecques (17e-19e siècle), *Ζητήματα ιστορίας* (Questions d'histoire), Athènes, Thémélio, 1983, p. 235-253 et *ID.*, « Νησιωτικες κοινότητες: οι φορολογικές λειτουργίες » (Communautés insulaires : les fonctionnements de la fiscalité) I et II, *Τά Ιστορικά*, 8, 1988, p. 3-36 et 9, 1988, p. 229-258.

6 - SPYROS ASDRACHAS, « Το ελληνικό Αρχιπέλαγος μία διασπαρτη πόλη » (L'Archipel grec une ville disséminée), *in* V. SFYROERAS, A. AVRAMEA et S. ASDRACHAS, *Χάρτες καί χαρτογράφοι του Αιγαίου Πελάγους* (Cartes et cartographes de la mer Égée), Athènes, Éditions Olkos, 1985, p. 235-248, ici p. 235.

selon S. Asdrachas, l'existence du complexe urbain ne résulte pas du fait que les îles assurent un mouvement maritime permanent entre les deux parties de la mer Égée, ni qu'elles constituent un passage obligé, mais plutôt « dans le va-et-vient des hommes, des produits, des navires d'une île à l'autre, dans l'osmose économique, tout au moins telle que celle-ci se présente à travers les multiples liaisons intérieures et extérieures simultanément[7] ». Il met ainsi l'accent sur l'organisation du territoire, contrairement à un autre courant historiographique qui postule la neutralité fondamentale des îles de la mer Égée et y projette simplement tel ou tel type d'activité – administrative et/ou économique[8]. L'intérêt de l'approche de S. Asdrachas est qu'elle permet de penser le monde égéen comme un espace de relations, comme un ensemble, une entité à l'intérieur de laquelle les pratiques sociales tissent de multiples liens entre les divers éléments qui la composent et avec les espaces qui l'entourent: le continent oriental et le continent occidental[9].

Gardant à l'esprit la fluidité de cet espace insulaire avec ses caractéristiques politiques et administratives – établissement progressif de l'administration ottomane et arrivée de nouvelles familles –, je cherche donc à saisir les formes de mobilité qui amènent à un renouvellement des élites. Rappelons toutefois brièvement que tout l'espace égéen constitue une entité administrative, ce qui implique une gestion indirecte des Ottomans (ni administration, ni installation de populations ottomanes) et une forte autonomie des communautés grecques et latines. En d'autres termes, les familles nobles détiennent le pouvoir administratif et judiciaire, ce qui leur ouvre des espaces de choix pour leur recomposition.

Les phénomènes de mobilité se révèlent ainsi d'une grande complexité, dès lors qu'ils sont étroitement liés aux espaces ouverts de la mer Égée et aux multiples perspectives offertes. De ce fait, nous plaçons au centre de notre étude les individus et les réseaux, pour montrer que, dans une trajectoire, l'agencement des formes d'influence, d'appropriation, d'autorité publique, qui résultent des liens entre les individus, inclut des modèles de solidarités, d'insertion spatiale et de déplacements. C'est pourquoi nous nous intéressons aux déplacements géographiques qui, dans le cas des deux personnages présentés plus loin, laissent apparaître une forme de mobilité sociale. Par ailleurs, parmi les appartenances sociales revendiquées, nous avons distingué des familles récemment arrivées et des familles plus anciennement implantées. Inscrites dans des réseaux multiples, leur comportement renvoie à des formes opposées d'articulation entre déplacements et notabilité. Enfin, les phénomènes de mobilité s'inscrivent dans un univers plus vaste: l'exemple des déplacements d'étudiants en Italie dévoile l'ampleur des solidarités locales.

7 - *Ibid.*, p. 238.

8 - Nicolas Vatin et Gilles Veinstein (dir.), *Insularités ottomanes*, Paris, Institut français d'études anatoliennes, Maisonneuve & Larose, 2004.

9 - Maroula Sinarellis, « Archipel grec et espaces régionaux en Méditerranée », *in* E. Iachello et B. Salvemini (dir.), *Pratiche e repprentazioni dello spazio: materiali der un atlante storico. Ommagio a Bernard Lepetit*, Naples, Liguori editore, 1998, p. 107-114.

Déplacements et ancrages locaux

Un grand nombre de registres notariaux, judiciaires et fiscaux contient des traces de l'importante mobilité de la population dans les îles de la mer Égée au XVIIe siècle[10]. Les actes notariés nous apprennent comment des insulaires se déplacent à l'intérieur de l'Empire. Certains s'installent ou séjournent régulièrement dans différentes îles ou dans la capitale pour des motifs professionnels, familiaux, administratifs, etc. On apprend, par exemple, que des insulaires, originaires de telle ou telle île, résident dans une autre à cause de leurs activités et se retirent dans une troisième à la fin de leur vie; d'autres, qui s'adonnent au commerce, fréquentent plusieurs ports insulaires et y séjournent régulièrement; des marins-capitaines ou propriétaires de bateaux en escale sur une île, y achètent un bien immobilier avant de reprendre le voyage; certains, enfin, effectuent des travaux saisonniers. Les déplacements ne sont pas uniquement professionnels: des hommes et femmes quittent l'île où ils sont nés pour se marier et vivre dans celle de leur conjoint ou dans une autre; les épouses partent avec leurs enfants pour rejoindre leur mari ou d'autres membres de la famille; des personnes aisées vont se faire soigner dans une autre île. Pour beaucoup d'insulaires, les frontières du monde passent au-delà de leur île d'origine.

Cette mobilité concerne toutes sortes de personnes : marin-paysan ou artisan-paysan, petit propriétaire terrien, propriétaire de bateaux et gros propriétaire foncier, noble rentier ou migrant saisonnier. Si nous comparons des informations tirées des registres notariés et judiciaires avec les données sur les étudiants, qui seront analysées dans la troisième partie, les familles apparaissent insérées dans un univers de mobilités multiples et de logiques locales. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les différents phénomènes de mobilité dont les actes notariés constituent la source principale[11]. Parmi les innombrables fragments de vie dont déborde la documentation, deux personnages retiennent l'attention. Tous deux ont vécu immédiatement après la génération des notables qui, en 1580, a envoyé des représentants au sultan pour demander la préservation des privilèges latins. Ils ont donc vécu sous l'empire ottoman, sont nés dans la même île et leur parcours les a entraînés pratiquement dans tout l'Empire. En revanche, ils se distinguent par des formes différentes de notabilité, associées à des pratiques spécifiques de mobilité.

Le registre du notaire Ioannis Miniatis de Naxos complète les archives d'autres notaires de l'île mais aussi de ceux d'autres îles, permettant d'affiner les

10 - Les fonds des îles de la mer Égée se trouvent déposés dans les Archives générales de l'État (ΓΑΚ) et dans les Archives de la Société historique et ethnologique. Un bon nombre de registres ont été publiés.

11 - ΓΑΚ, ms 86, transcrit et publié par Anastasia Sifoniou-Karapa, Georgios Rodolakis et Lydia Artemiadis, « Ο Κώδικας του νοτάριου Νάξου Ιωάννου Μηνιάτη 1680-1689 » (Le registre du notaire Ioannis Miniatis), *Επετηρις του Κεντρου Ερευνης της Ιστοριας του ελληνικου Δικαιου* (Annuaire du Centre de recherche historique du Droit grec), 29-30, 1982-1983, Athènes, Académie d'Athènes, 1990.

liens entre individus ou groupes d'individus[12]. Ce registre – établi entre 1680 et 1689 – compte plus de 900 actes notariés qui concernent plus de 2 660 individus sur une population estimée à 7 000 personnes[13]. Parmi les personnes citées, on trouve les familles Anaplioti, Spanopoulo, Dounavi, Diassiti, Théologiti, Moschonas, Kokko, etc.[14], dont l'influence et la carrière s'étendent sur plusieurs îles et régions, grâce aux mariages, au commerce, aux acquisitions des terres et à l'exercice de différentes formes d'autorité publique. La disparition du duché de l'Archipel et son corollaire, la disparition du pouvoir de la noblesse féodale latine face à l'établissement progressif de l'administration ottomane, ont contribué à modifier le paysage social. Dans ce long et mouvementé XVII[e] siècle égéen – marqué par la guerre turco-vénitienne (1645-1669) et les courses chrétiennes et barbaresques –, l'aliénation des domaines seigneuriaux[15] et le renforcement des institutions communales, qui occupent l'espace laissé par les Ottomans, sont autant de sources de mobilité

12 - ANTONIS KATSOUROS, « Ναξιακά Δικαιοπρακτικά εγγραφα του 17ου αιώνος » (Documents judiciaires de Naxos au XVII[e] siècle), *Επετηρις Εταιρίας Κυκλαδικών Μελετών* (Annuaire de la Société d'Études Cycladiques), 7, 1968, p. 24-337 ; STYLIANOS G. KORRES, « Ανέκδοτα έγγραφα των Φράγγων της Νάξου » (Documents inédits des Francs de Naxos), *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, 8, 1931, p. 260-305 ; GEORGIS A. PETROPOULOS, *Νοταριακαί πράξεις Μυκόνου των ετών* 1663-1779 (Actes notariés de Myconos des années 1663-1779), Athènes, Annuaire de l'École de Droit de l'université d'Athènes (supplément), 1960 ; MÉNÉLAOS A. TOURTOGLOU, *Η Νομολογία των κριτηρίων της Μυκόνου (17ος-19ος αι.)* (Recueil de décisions des tribunaux de Myconos), Annuaire du Centre de recherche historique du Droit grec, 27-28, Athènes, Académie d'Athènes, 1985 ; NICOLAOS S. STAVRINIDIS (dir.), *Μεταφράσεις τουρκικων ιστορικών εγγράφων αφορόντων εις την ιστοριάν της Κρήτης* (Traductions de documents historiques turcs concernant l'histoire de Crète), t. 1 (1657-1672) et t. 2 (1672-1694), Héraklion, Bibliothèque municipale d'Héraklion Vikéléa, 1986-1987 ; SIMOS M. SYMEONIDIS, « Ανδριακά ιστορικά έγγραφα απο ιταλικές αρχειακές πηγές (1629-1723) » (Documents historiques d'Andros extraits de sources archivistiques italiennes), *Ανδριακά Χρονικά* (Chroniques d'Andros), 22, 1994, p. 13-95 ; IAKOVOS T. VIZVIZIS, « Δικαστικαί αποφάσεις του 17ου αιώνος εκ της νήσου Μυκόνου » (Décisions de justice du XVII[e] siècle de l'île de Myconos), *Επετηρίς του Αρχείου της Ιστορίας του ελληνικού Δικαίου* (Annuaire des Archives historiques du Droit grec), 7, 1957, p. 20-147 ; *ID.*, « Αι μεταξύ των συζύγων περιουσιακαί σχέσεις εις την Χίον κατά την τουρκοκρατίαν » (Rapports des biens entre époux à Chios à l'époque ottomane), *Επετηρίς του Αρχείου...*, *op. cit.*, 1, 1948, p. 38-75.

13 - J. PITTON DE TOURNEFORT, *Relation d'un voyage...*, *op. cit.*

14 - En vue de l'exploitation du registre du notaire Ioannis Miniatis, une base de données relationnelles a été constituée grâce au précieux concours de Pascal Cristofoli. La base de données contient la description (date, type d'acte, objet...) de l'ensemble des actes notariés du registre (915 actes entre 1680 et 1689) et la liste de l'ensemble des personnes (2663) citées dans ces actes. S'y ajoute une description de leur rôle (vendeur, témoin, arbitre...) et les relations familiales entre ces personnes sont éventuellement spécifiées.

15 - « Avec l'établissement de l'administration ottomane, ces domaines perdirent leur caractère de fief et furent désormais compris comme un ensemble de revenus fiscaux, donnés à ferme [...] », BENJAMIN J. SLOT, « *Archipelagus turbatus* ». *Les Cyclades entre colonisation latine et occupation ottomane, 1500-1718*, Istanbul, Nederlands Historisch-Archæologisch Instituut te Istanbul, 1982, t. 1-2, p. 104.

sociale. Cette dernière prend différentes formes, que souligne parfois la présence d'un nouveau notable ou l'arrivée de nouvelles familles latines, grecques et ottomanes, et le partage de terres entre elles. Si les déplacements constituent un aspect de la mobilité sociale, on peut se demander si les phénomènes de mobilité ne font pas partie d'un processus plus global de recomposition des élites. L'histoire de deux familles, qui construisent leur notabilité par d'intenses circulations entre les îles, peut illustrer ces liens entre mobilité spatiale et sociale[16].

Tzortzis Dounavis naît à Naxos au début des années 1650 et, une fois adulte, ses activités le conduisent à se déplacer à travers l'Empire. Il séjourne régulièrement dans la capitale et voyage pour ses affaires à Chios – où il s'installe – et en Crète. C'est à Syros qu'il se marie en 1690. Son activité dépasse largement celle de son père – Nicolo Dounavis – également marin et marchand au milieu du siècle[17].

Nicolo arrive à Naxos au début des années 1650, sur fond de guerre de Crète, c'est-à-dire à un moment où une vague de marins de différentes origines et de pirates chrétiens trouve refuge un peu partout dans les îles[18]. Même si Naxos n'a pas été touchée par ce phénomène, Nicolo Dounavis semble néanmoins faire partie de ces réfugiés. Son mariage marque son intégration dans la communauté naxiote : sa vie durant, il portera le surnom de *capitaine Nicolas de Pélagia*. Le fait de l'identifier dans les actes par le prénom de son épouse évoque évidemment l'importance du rôle des femmes en réponse à l'absence régulière de leur conjoint. Mais – comme on l'a signalé – ce rôle peut aussi être la manifestation d'une différence d'origine sociale entre les époux[19]. Notons, par ailleurs, que cette désignation reste ancrée dans la mémoire de la communauté. Son fils, Tzortzis, signe tous ses contrats d'achat de terres de la mention *afendis* (seigneur) *Tzortzis Dounavis, dit le fils du capitaine Nicolas de Pélagia*, héritier de l'origine sociale de sa mère.

16 - ELEFTHERIA ZEÏ signale l'apparition de nouveaux notables dans sa recherche sur Paros dans « L'Archipel grec, XVII[e]-XVIII[e] siècles : les multiples visages de l'insularité », thèse de doctorat, université de Paris-I, 2 t., 2001.

17 - On peut penser que ce nom renvoie à une origine slave – Dounavis signifie littéralement en grec « Danube ». L'origine du nom peut tout aussi bien signifier celui qui voyage vers les pays danubiens ou bien celui qui vient de la mer Noire. Sur l'origine des noms, voir l'intéressante étude de AIKATERINA ASDRACHA et SPYROS ASDRACHAS, « Βαπτιστικά και οικογενειακά ονόματα σε μία νησιώτικη κοινωνία : Πάτμος (ΙΑ' - ΙΘ' αι) » (Les noms de baptême et les noms de familles dans une société insulaire : Patmos (XI[e]-XVIII[e] siècle), *in Αμητός στη Μνήμη Φώτη Αποστολόπουλου* (Hommage à Fotis Apostolopoulos), Athènes, Estia, 1984, p. 53-72.

18 - À Kimolos, Kéa, Kythnos, Myconos, Paros et Ios, voir B. J. SLOT, « *Archipelagus...* », *op. cit.*, p. 185 *sq.* Là où le nombre d'immigrants est important, de nouvelles communautés latines se sont développées, ce qui a entraîné l'envoi d'un deuxième prêtre de rite latin. À Paros par exemple, voir PLACIDE DE REIMS (capucin), *Lettres d'un voyage au Levant au XVII[e] siècle*, ms 1635, Bibliothèque provinciale des capucins de Paris. Voir aussi NICOS G. MOSCHONAS, « Οργάνωση του πληθυσμού στις Βενετικες κτήσεις της ελληνικής Ανατολής » (Organisation de la population dans les possessions vénitiennes de l'Orient grec), *in Riches et pauvres...*, *op. cit.*, p. 489-500.

19 - SPYROS ASDRACHAS, « Communautés insulaires : les fonctions fiscales », II, *Τά Ιστοπικά*, 9, 1988, p. 229-258, ici p. 246-247.

Mi-marin, mi-marchand, et capitaine de son bateau, Nicolo Dounavis gagne sa vie en louant ses services en tant que passeur et transporteur de marchandises entre les îles proches. Il meurt sans jamais acquérir de terre. La famille vit au jour le jour avec un patrimoine qui compte peu de chose : les revenus de sa barque, un lopin de terre venant de la dot de son épouse et qui sera vendu à un moment difficile. À sa mort, il ne laisse rien à ses enfants. C'est son fils aîné, Tzortzis, qui va constituer la dot de ses deux sœurs. En effet, quelques années après la fin de la guerre de Crète en 1669, il est déjà dans la marine. Capitaine de son navire, comme son père, il transporte et vend des marchandises d'abord à Naxos, puis entre Naxos, Chios et Paros, à un moment où la navigation est devenue plus sûre et où les activités commerciales ont repris.

Dans ce contexte favorable, le parcours de Tzortzis Dounavis est marqué par sa rencontre avec deux personnages qui contribuent fortement au resserrement de ses liens avec Naxos, Chios et Paros. Le premier, son futur beau-frère, Vassilis Girardis – est un notable de Naxos et de Paros, descendant des anciens seigneurs latins, propriétaire de vignobles avec pressoir et surtout de boutiques dans le quartier commerçant de Naxos. Le second, Meimetis Tzelepis, est un dignitaire ottoman assurant la fonction de fermier des impôts de Naxos. Vassilis Girardis – époux de sa sœur, rentier, prêteur sur gages – devient rapidement l'intermédiaire entre les producteurs de vin et Tzortzis. Quant au fermier (on imagine aisément l'importance de bons rapports avec un proche de l'autorité ottomane), ses fonctions le rapprochent des négociants qui achètent le vin que les producteurs doivent vendre pour acquitter leurs impôts. Par ailleurs, Meimetis Tzelepis est lui-même un exemple de mobilité. Malgré ses fonctions à Naxos, il s'installe à Chios après avoir été fait prisonnier à deux reprises par les pirates chrétiens à la fin des années 1670. À Chios, les dettes contractées pour sa rançon l'obligent à vendre à Dounavis d'importantes propriétés rurales en 1680. Et c'est Girardis qui fait transférer l'acte de Chios à Naxos par l'intermédiaire du demi-frère orthodoxe de Meimetis [20]. Au-delà de ces détails, s'expriment des liens qui articulent l'espace insulaire tout en parcourant les communautés catholiques – celles de Dounavis et de Girardis –, orthodoxes – celles des mères de Dounavis et de Meimetis – et le monde des autorités ottomanes. Les actes signés par Tzortzis Dounavis en 1680 marquent sa transformation en propriétaire terrien à Naxos et à Chios où il s'installe, au moins jusqu'à son mariage à Syros dix ans plus tard.

À Naxos, il a procédé à une série de démarches, nommant sa sœur procuratrice de ses biens lorsqu'il s'absente, rédigeant son testament et désignant ses héritiers. Précautions courantes chez les gens de mer, ces actes manifestent aussi la prospérité de ses affaires et l'importance de son patrimoine. Il achète plusieurs biens fonciers, dont une grande propriété, traversée par une rivière, composée de champs, de vergers, d'anciennes bâtisses, d'une église et d'un important vignoble avec bâtisse et points d'eaux. Entre les deux îles, les transactions se font en un

20 - ANTONIS KATSOUROS, « Οι Τούρκοι της Νάξου » (Les Turcs de Naxos), *Επετηρις Εταιρίας κυκλαδικών Μελετών*, 8, 1973, p. 152-180.

peu plus d'un mois. Actes singuliers, donc, qui achèvent un enchaînement de liens et de transactions préexistants, car ces acquisitions complètent son installation à Chios, commencée des années plus tôt. Et dix ans plus tard, c'est à Syros qu'il épouse Cantia Rossi, descendante d'une famille de commerçants qui opère à Chios à partir de Syros [21], elle aussi un exemple de mobilité intergénérationnelle.

Pour revenir au parallèle entre Tzortzis Dounavis et son père, les contrastes sont assez frappants. Au début, leur activité, transporteur d'hommes et de marchandises, semble équivalente. Mais, entre les deux hommes, la différence de trajectoire familiale montre un changement complet de paysage. Tout un univers de rapports sociaux relie Tzortzis à Paros, Chios, Naxos et Syros. Il n'a pas construit cet espace d'expérience en répondant à des incitations globales. Il a saisi simplement un mouvement local et pris possession d'un territoire.

Apparemment, la différence d'échelle entre les activités du père et celles du fils Dounavis permet au second de devenir propriétaire terrien. La diversification professionnelle, les déplacements et les choix d'alliances professionnelles et matrimoniales attestent aussi la mobilité sociale de Tzortzis Dounavis. Elle profite des possibilités offertes par les dynamiques du monde insulaire et l'exemple de Dounavis est semblable à beaucoup d'autres : la reprise de l'activité paternelle, la prise en charge de la famille et la politique d'acquisition foncière se retrouvent chez beaucoup d'insulaires et un peu partout dans l'espace égéen. Mais, l'investissement dans les propriétés rurales est loin de constituer la seule voie de succès social. L'histoire de Manolis Théologitis en est un exemple.

Ce dernier est le second enfant d'une famille qui en compte six (trois garçons et trois filles) et, contrairement à son père et à ses frères, il se consacre au commerce. Armateur, affréteur négociant, il transporte principalement du vin à Constantinople et de l'huile à Naxos [22]. Lorsqu'il séjourne à Constantinople, ce qui lui arrive souvent, il rencontre des compatriotes, comme Irini et Maria Grammatikou (mère et fille) qui vivent dans la capitale de l'Empire, leurs biens à Naxos étant gérés par un tuteur. Il fait également la connaissance de Kali Kaïafou – installée à Constantinople depuis 1670 et dont la maison est ouverte aux compatriotes de Naxos – et celle de Ioannis Varvaras, de Michelis Chaniotis, de Michalis Mangakis, d'Antonis Grispos, de Tzanetos Tiniakos, tous marins, capitaines de navires ou marchands venus de différentes îles. Manolis se déplace moins en Crète car le négociant auquel il sert d'affréteur – Micheletos Sigalas – est un naxiote comme lui et le représente en

21 - Archives ecclésiastiques de l'évêché catholique de l'île de Syros : Registres des Mariages, série 1 : 12 janvier 1631-28 janvier 1900.

22 - Sur le commerce de la Crète, voir CHRYSA A. MALTEZOU, *Η Κρήτη στή διάρκεια της περιόδου της Βενετοκρατίας (1211-1669)* (La Crète pendant la période vénitienne), Crète, Syndesmos Topikon Enoseon kai Koinotiton Kritis, 1990. La zone égéenne fait partie des principaux centres d'achat de vin à destination de Constantinople, comme la Thrace, la région de Smyrne ou encore celle voisine de Marmara. La circulation et la commercialisation du vin sont libres dans l'Empire ; l'administration ottomane perçoit seulement des taxes sur le vin à l'entrée des grands centres de consommation, comme Constantinople, voir ROBERT MANTRAN, *Istanbul dans la seconde moitié du XVIIe siècle : essai d'histoire institutionnelle, économique et sociale*, Paris, Maisonneuve, 1962, p. 207.

affaires. C'est à Naxos qu'il retrouve ses revendeurs, boutiquiers et autres correspondants locaux ou venus des îles et régions proches (Smyrne, Ios, Mytilène, Chios) pour se ravitailler. Dans ses différents déplacements, Manolis mobilise des marins, des pilotes, des boutiquiers et des paysans-commerçants. Ses intermédiaires sont des revendeurs et des affréteurs/navigateurs comme lui. Un monde avec lequel il s'associe, coopère ou entre en conflit.

Il serait vain de répéter ici les observations faites au sujet de Dounavis. Si l'aire géographique concernée a changé, beaucoup de mécanismes restent similaires. En revanche, les origines et l'histoire de la famille de Manolis Théologitis semblent différentes. Issu d'un milieu de notables moyens de Naxos – son père a été notaire entre 1615 et 1635 –, ses succès commerciaux se doublent d'un mariage avec l'héritière d'une famille très influente dans la communauté orthodoxe. Cette alliance l'enserre dans un réseau de notables encore bien plus puissants que le sien.

En 1680 – l'année du tournant pour Dounavis –, Manolis Théologitis est, à cinquante-cinq ans, un négociant connu et qui jouit de la considération de ses pairs. Pratiquement, le seul bien hérité de ses parents est une vigne dont il est devenu propriétaire après avoir soldé les dettes parentales pour un montant équivalent. Pourtant, lorsqu'il reçoit une terre en guise de remboursement, il la revend aussitôt. C'est dire qu'il préfère l'accumulation d'actifs commerciaux aux biens immobiliers. Par ailleurs, son mariage avec la cadette d'une famille de propriétaires terriens – celle de Crousis Frangopoulos – ne fait que renforcer, paradoxalement, ce profil car la dot de son épouse lui apporte surtout des boutiques et très peu de terres.

À la différence de Dounavis, les traces laissées par Théologitis dans les actes notariés ne concernent pas seulement ses propres affaires. Il est l'un des principaux arbitres et intermédiaires de sa communauté. Comme on va le voir, ces fonctions sont très codifiées. Dans des affaires litigieuses (compromis, arrangements, etc.) concernant le milieu du négoce, il intervient en tant que juge-arbitre[23]. Pour les affaires courantes des monastères et des églises (achats/ventes de vignes, location des terres, entérinement de donations, etc.), il opère pour le compte de ces institutions. Si, comme pour tous nos personnages, le parcours de Manolis se déploie dans une multiplicité de sphères plus ou moins emboîtées – situées entre ses fonctions publiques, ses activités marchandes et son choix matrimonial – une articulation spécifique entre mobilité et ancrage local le distingue de Dounavis.

23 - La possibilité qu'avaient les insulaires d'assurer le rôle d'arbitre ou de juge-arbitre – permettant d'éviter les tribunaux musulmans – faisait partie des privilèges accordés en 1580 par le gouvernement ottoman *(ahdnâme)*. Alors que cette pratique est courante à Naxos, Myconos, Paros, Santorin, etc., elle ne semble pas l'être à Rethymno en Crète, où la plupart des différends entre chrétiens étaient réglés devant le juge religieux musulman *(kadi)*, voir NÜKHET A. ADRYEKE, « Υποθέσεις αντιδικιών ανάμεσα σε μη μουσουλμάνους από τα ιεροδικαστικά κακτάστιχα του Ρεθύμνου κατά το 17ο αιώνα » (Affaires litigieuses entre non musulmans issues des registres de cadi de Réthymnon au XVIIe siècle), *Κρητολογικά γράμματα* (Lettres de Crète), 19, 2004, p. 9-32, article publié dans le cadre des travaux du Groupe de recherches et d'études turques du Département d'histoire et d'archéologie de l'Université de Crète.

Théologitis et Dounavis, par leur mobilité et par leurs choix concernant l'acquisition de terres, se trouvent placés à deux des sommets d'un triangle imaginaire dont le troisième serait représenté par des seigneurs et propriétaires qui ne bougent guère – comme le beau-père de Théologitis. Leur comportement aux lendemains de la guerre turco-vénitienne suppose donc des formes contrastées d'articulation entre déplacements et notabilité locale. L'un possède des terres et vit entre deux communautés, l'autre n'en a pas et est profondément ancré dans une communauté ; tous les deux circulent beaucoup.

L'univers des réseaux : commerçants, notaires et intendants

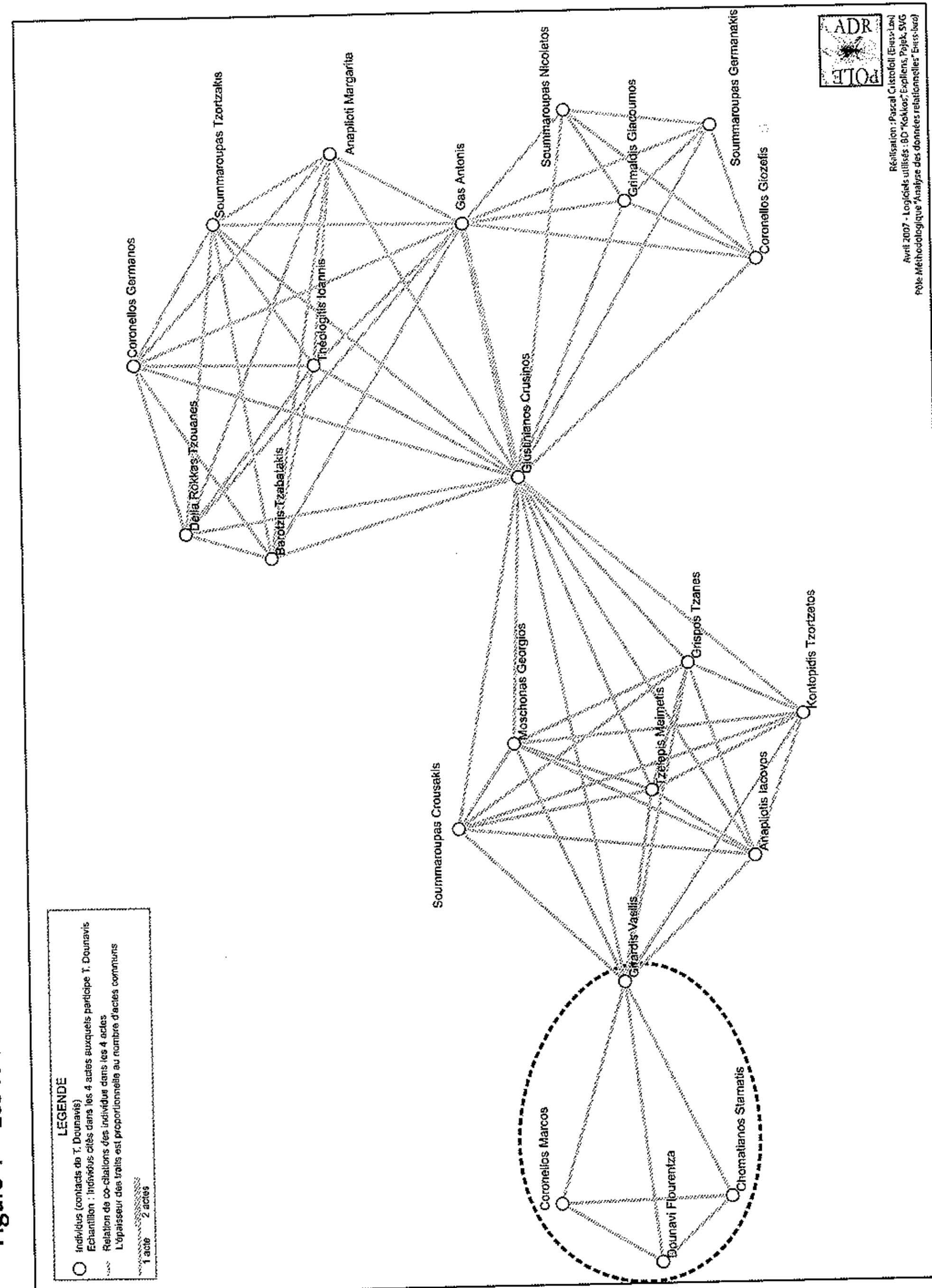
Les traces des familles passées devant le notaire Ioannis Miniatis durant la décennie 1680 nous permettent de les distinguer par l'enregistrement de leur richesse, les affaires réalisées, les politiques d'alliance déclarées, les témoins et arbitres désignés, le degré de l'endettement affiché, etc. On peut identifier des familles nouvellement arrivées à Naxos, comme les Frangopoulo, les Anaplioti, les Coronello, les Dounavi, et des familles ancrées depuis des générations, comme les Barozzi, les Soummaroupa, les Girardi, les Théologiti, les Diassiti, etc. C'est à l'intérieur de cet ensemble que nous avons retenu, pour étudier les phénomènes de mobilité, Dounavis et Théologitis. L'exemple de ces derniers n'est qu'une manière d'entrer dans la multiplicité des rapports entre individus. L'étude d'autres familles aurait donné des résultats certainement différents dans le détail, mais des mécanismes sociaux similaires faisant le lien entre la terre et la mer, ce qui est un trait majeur de l'espace égéen[24], seraient apparus.

Nous avons vu jusqu'ici que les déplacements de Tzortzis Dounavis et de Manolis Théologitis constituent un aspect de leur mobilité sociale et comment le déroulement de leurs activités construit des espaces d'expérience, que l'histoire des familles contribue à modeler. Cette construction identifie un ensemble de personnes comme appartenant à un groupe et, en même temps, elle crée des situations (enjeux, défis, solidarités, conflits, etc.) qui permettent à tous ceux qui s'y trouvent de revendiquer ces appartenances. Il nous faut maintenant essayer de reconstituer plus largement les réseaux sociaux dans lesquels ils agissent. Les quatre affaires conclues par Tzortzis Dounavis devant notaire, entre mars et mai 1680, constituent les matériaux de la figure 1. Celle-ci représente les personnes qui participent à ces opérations – et avec lesquelles il est évidemment en contact – et l'ensemble des relations qu'elles entretiennent entre elles. Ainsi, en bas à gauche, figurent sa sœur Flourentza Dounavi, son époux Vasilis Girardis et les témoins qui se sont réunis pour nommer Flourentza procuratrice de ses biens durant ses séjours prolongés hors de l'île[25].

24 - FERNAND BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1982, t. 1, p. 136 *sq*.

25 - Certaines mentions d'individus apparaissent dans les actes de manière annexe (exemples : le père de Tzortzis ou encore d'anciens propriétaires d'un bien, etc.) ; ces mentions ont été retirées afin de ne pas alourdir la lecture.

Figure 1 – Les relations entre les individus en contact avec Tzortzis Dounavis (24 mars 1680 - 5 mai 1680)



Il convient de s'attarder sur les témoins et sur les vendeurs de Tzortzis Dounavis. Ces derniers font partie aussi bien des familles récemment arrivées que des anciennes : Tzabatakis Barozzis est le descendant d'une puissante famille latine de l'époque vénitienne, écartée du pouvoir par les Turcs ; Giozefis Coronellos représente une famille installée à Naxos au début de la domination ottomane[26] ; Margarita Anaplioti vient d'une famille grecque originaire d'une autre île. Et il y a, enfin, les détenteurs de l'autorité ottomane comme Meïmetis Tzelepis, fermier des impôts de Naxos, dont le père, Issouf Kaichagias bey, fut commandant de galère et gouverneur de Naxos et Paros dans les années 1620[27].

Par ailleurs, le cas de Tzabatakis Barozzis et Margarita Anaplioti, vendeurs d'une propriété indivise, est un bon exemple des relations qui unissent ces familles malgré la diversité de leurs origines. Ils vendent un ensemble rural dont la propriété commune résulte des transactions effectuées par leurs grands-parents[28]. Le grand-père de Margarita Anaplioti, Francesco Frangopoulo, a acheté un tiers de cette propriété appartenant à l'origine aux ancêtres de Barozzis. Par la suite, cette part a été intégrée à la dot de sa fille, la mère de Margarita, qui à son tour l'a transmise à sa fille, comme partie de sa dot. Cette dernière vend ses droits sur la propriété à cause des difficultés à gérer une terre partagée avec un détenteur majoritaire. Ce dernier – l'un des plus riches habitants de Naxos – vend pour entreprendre un voyage à Constantinople. Malgré les différentes origines des contractants, l'aliénation des terres au profit de Dounavis implique, par l'importance de la transaction, un véritable rééquilibrage des familles impliquées, y compris la sienne. En effet, les ventes des terres représentent 26 % de l'ensemble des actes entre 1680 et 1689. Mais le montant moyen des opérations ne dépasse guère les 30-40 réaux par transaction. Tandis que Dounavis achète des terres d'une valeur totale de plus de 460 réaux.

Parmi les témoins, Crusinos Giustinianos – descendant d'une famille de seigneurs de Chios d'origine génoise, dont le grand-père s'est installé à Naxos au début du XVIIe siècle[29] – a signé les trois actes et occupe une position centrale. Son rôle et la position des différents protagonistes des transactions de Dounavis se comprennent mieux en étudiant la figure 2[30]. Dans cette dernière, apparaissent

26 - À cet effet, rappelons que si les privilèges traditionnels et les possessions déjà acquises des habitants des îles ont été reconnus par le gouvernement ottoman, en revanche des terres nouvelles ont été concédées aux nouveaux venus, comme, par exemple, la famille Coronello.

27 - A. F. KATSOUROS, « Les Turcs de Naxos », art. cit.

28 - Ces héritiers devaient déterminer leur nombre de parts respectives avant d'engager une procédure de vente. Ce qui les a amenés à produire devant le notaire des documents attestant l'état de la répartition, voir A. F. KATSOUROS, « Actes notariés... », art. cit., acte n° 13 du 27 février 1626.

29 - Pour la famille Giustiniani de Chios, voir entre autres WILLIAM MILLER, *The Latins in the Levant. A History of Frankish Greece (1204-1566)*, Londres, John Murray, Albemarle Street, 1908 ; et aussi SOPHIA N. LAIOU, *Η Σάμος κατά την Οθωμανική περίοδο* (Samos à l'époque ottomane), Salonique, University Studio Press, 2002.

30 - La figure 2 reprend l'ensemble des contacts de Tzortzis Dounavis de la figure 1 et, pour chacun de ces contacts, a été calculé le nombre de citations communes avec chacun

les personnes mentionnées dans les actes de Dounavis, mais cette fois-ci, chaque individu est représenté par un cercle proportionnel au nombre de fois où il est mentionné dans l'ensemble des actes du registre du notaire Miniatis. Dans ce diagramme figurent tous les liens entre ces mêmes individus, apparus dans le registre entre 1680 et 1689.

Au centre de la figure 2, figurent seulement deux des vendeurs de Dounavis – Giozefis Coronellos et Tzabatakis Barozzis –, les autres sont des témoins. Le principal d'entre eux est Crusinos Giustinianos, le personnage le plus souvent mentionné après Georgios Amaïs. Il intervient dans soixante actes, huit fois en tant qu'arbitre et vingt fois en tant que témoin. Dans les trente-deux actes restants, il achète des biens immobiliers (une dizaine) : des maisons dans le Bourg, vendues par des voisins endettés de moindre condition sociale ; un ensemble de terres et des prairies vendues par le seigneur orthodoxe, obligé de payer ses dettes au fisc ; des oliveraies, des vignes et des terres, vendues par des cultivateurs endettés, etc. Il apparaît également sept fois en tant que bailleur ou que prêteur. Sa position à l'intérieur de l'élite – au-delà du prestige de sa famille et des alliances contractées – s'inscrit dans un univers plus large d'exercice du pouvoir au sein de la communauté insulaire. Nommé pour arbitrer des litiges portant sur les droits de préemption, les dévolutions successorales ou encore des violations des conditions d'héritages, il joue un rôle décisif de médiateur entre son univers social et l'institution communale.

Ainsi, Giustinianos se trouve être un des personnages clés dans la société naxiote de cette fin du siècle, et ce rôle d'arbitre renforce son influence puisqu'il intervient pour le compte des communautés latines et orthodoxes. Il faut rappeler que les juges-arbitres, nommés et choisis « d'un commun accord » par les parties [31], règlent les affaires litigieuses. Mais leur rôle ne passe pas seulement par le canal juridique. Il implique aussi l'existence d'un réseau de relations et la reconnaissance d'une autorité, celle que Giustinianos a héritée de son père et, surtout, de la famille de sa mère. Son père est né à Naxos en 1620, quelques années après l'installation de son grand-père, originaire de Chios. En 1642, il épouse la descendante d'une famille de Juifs espagnols convertis, Anna Coronello [32], dont le grand-père, Francesco Coronello, avait été nommé – en 1567 – gouverneur général du duché de Naxos par Josef Nasi [33].

des autres proches dans l'ensemble des 911 actes restant. Un lien entre deux individus signale donc que ceux-ci se trouvent cités au moins une fois dans un même acte en dehors des actes de Tzortzis Dounavis.

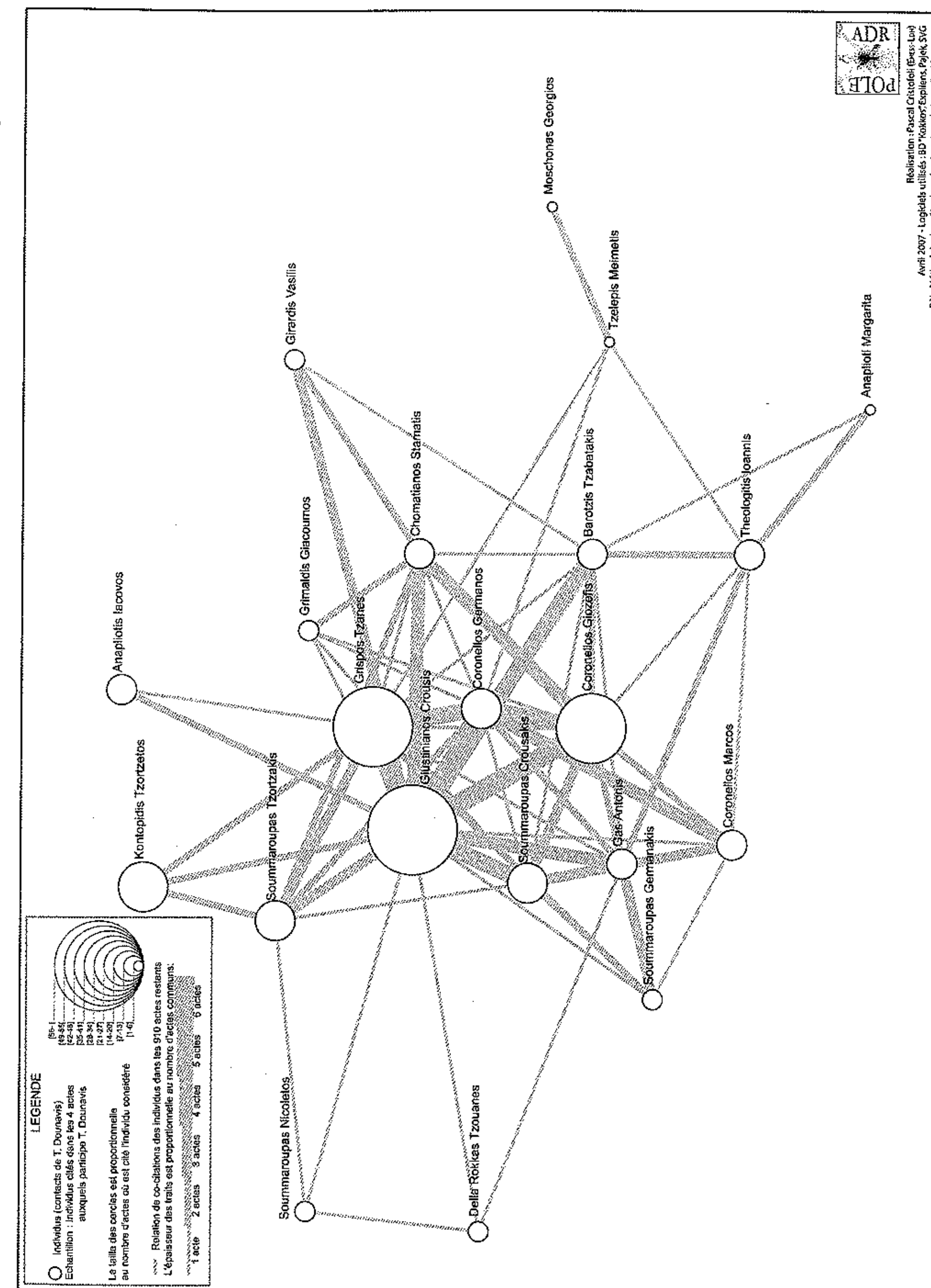
31 - Selon la formule consacrée : « [...] καί οι δύο συνφωνησμένοι εις φιλικού τρόπου καί ψήφου καί βάζου αιρεταί κριταί τους ευγενείς άρχοντες » ([...] et les deux s'accordent, de façon amicale, et votent et choisissent comme juges-arbitres les seigneurs de bonne naissance). Voir PERIKLEOS G. ZERLENTIS, *Σύστασις του κοινού των Μυκονίων* (Formation de la communauté de Myconos), Ermoupolis, P. G. Zerlentis, 1924.

32 - CHARLES HOPF, *Chroniques gréco-romanes. Inédites ou peu connues publiées avec notes et tables généalogiques*, Paris, Culture et Civilisation, 1966, p. 499 et 520.

33 - JONATHAN I. ISRAEL, *Diasporas within a Diaspora. Jews, Crypto-Jews and the world maritime empires (1540-1740)*, Leyde/Boston/Cologne, E. J. Brill, 2002.



Figure 2 – Relations entre les contacts de Tzortzis Dounavis, extraites du registre notarié (janvier 1680 - juin 1689)



Le rôle de Crusinos Giustinianos, en tant que témoin, renvoie donc à la présence d'un réseau familial très important, celui des Coronellos, de leurs alliés et leurs proches. À la fois héritiers du vieux monde féodal latin, et bénéficiaires des restructurations provoquées par le pouvoir ottoman, ils semblent bien placés à l'intersection des univers romain-catholique, orthodoxe et ottoman.

Investi d'un pouvoir judiciaire, Giustinianos est aussi un actif acheteur de terres, de vignes, d'oliviers et de maisons. Une pratique d'acquisitions qui le démarque des autres témoins. Ces contrastes traduisent très probablement des différences dans le mécanisme de notabilité sur lesquelles reposent leurs fonctions respectives d'intermédiaires.

Ainsi, dans le réseau de la figure 2, nous trouvons un segment commun entre le monde avec lequel Tzortzis Dounavis entre en contact pour effectuer ses opérations et celui dans lequel Giustinianos intervient. C'est-à-dire que nous observons les mêmes membres du réseau familial des Coronello, et le groupe qui entre en scène dans les affaires de Dounavis. En d'autres termes, des membres de la communauté de Naxos liés entre eux par les alliances matrimoniales de la famille Coronello fournissent à la fois les biens qui entrent dans le patrimoine foncier de Dounavis, et l'autorité de celui qui assure la validité des contrats de vente.

Pour compléter cette image de la position de Giustinianos dans le réseau des vendeurs de Dounavis, il faut mentionner le frère de son épouse Filippa. Georgios Amaïs est un prêtre orthodoxe, supérieur du monastère l'Illustre Grand Martyre *(Ενδόξου Μεγαλομάρτυρος)* et secrétaire (chancelier) de la communauté du Bourg[34]. Par ailleurs, Filippa et Georgios Amaïs sont les petits-enfants du lieutenant du bey Beneto Amaïs, qui gouverna Naxos et Paros au début des années 1580[35]. Ils sont donc issus d'une famille de seigneurs latins de Paros, à la fois hellénisés et associés au pouvoir ottoman. À Naxos, Georgios Amaïs est appelé à témoigner dans soixante-cinq affaires, majoritairement dans des contrats de vente, de partage, de métayage, des testaments, etc. Comme chacun sait, sa fonction de chancelier inclut la justice et la légalité des contrats, que la communauté associait au rôle de témoin. On le voit ainsi intervenir comme protecteur et garant de l'équité des transactions de ses fidèles orthodoxes. Les acquisitions de Dounavis, en 1680, s'inscrivent donc bien dans le contexte de la lente transformation des élites naxiotes après la dissolution du duché de Naxos, dont les effets semblent s'accélérer à partir de la fin de la guerre turco-vénitienne en 1669.

En ce qui concerne Manolis Théologitis – le négociant et l'intendant de monastères – les dix-neuf actes dans lesquels il est mentionné entre mars 1680 et

34 - À Naxos, il y avait trois communautés, celles du château (Kastro), du Bourg et des villages de l'intérieur. Voir ELENI KOUKKOU, *Οι Κοινοτικοι θεσμοί στίς Κυκλάδες κατά τήν τουρκοκρατία* (Les institutions communautaires dans les Cyclades à l'époque de la turcocratie), Athènes, Société ethnologique de Grèce, [1980] 1990 (3e éd.) ; *ID., Les institutions...* (Documents inédits), Athènes, Société ethnologique de Grèce, 1989.

35 - PERIKLEOS G. ZERLENTIS, *Γράμματα των τελευταίων φράγκων δούκων του Αιγαίου Πελάγους* (Lettres des derniers ducs Francs de la mer Égée), Ermoupolis, Nicolaos G. Fréris, 1924, p. 110-112 ; B. J. SLOT, *Archipelagus..., op. cit.*

juin 1689, nous font accéder à un univers différent. Sa position à l'intérieur des espaces ainsi reconstruits se distingue à bien des égards de celle de Dounavis. Sur ces dix-neuf actes, seuls deux le concernent directement. Dans onze cas, il s'agit de litiges, d'arbitrages, de compromis et d'arrangements, dans lesquels il intervient en tant qu'arbitre ou juge-arbitre. Les autres actes concernent différents types de transactions foncières – achats, ventes, locations, métayage, donations, etc. – où il intervient pour le compte des monastères dont il est l'intendant. Par conséquent, et d'une manière générale, les premiers actes concernent principalement le monde du négoce et les seconds se réfèrent à celui des monastères. Manolis Théologitis a, par ses rôles d'arbitre et d'intendant, une présence publique très forte dans ces deux sphères, que les figures 3 et 4 nous permettent d'examiner plus en détail[36].

La figure 3 – disposée en une série de composantes plus ou moins liées les unes aux autres – représente les personnes mentionnées dans les dix-neuf actes, avec les liens indiquant les co-citations des individus dans les actes et le nombre d'actes communs. Ainsi, on voit les frères et sœurs de Manolis Théologitis réunis avec les arbitres pour diviser l'héritage du père défunt, dont les dettes ont été liquidées par Manolis. En dépit de cette circularité entre les données des actes et la figure qui en résulte, cette dernière résume bien les différents milieux dans lesquels notre personnage intervient.

Nous pouvons suivre l'enchaînement de liens qui correspond à chacun des cercles mentionnés, le commerce maritime et les affaires des monastères. Pour les premiers, nous avons une longue articulation qui parcourt la figure en diagonale de gauche à droite. On y perçoit le conflit qui oppose Théologitis à un certain Michelis Chaniotis, pilote de son bateau, et à d'autres commerçants importants de Naxos – Moschopoulos, Michalitzis, Lourdas, etc. – et de Myconos – Kontofreos[37], ainsi que les liens et arbitrages impliquant son beau-père – Crusinos Frangopoulos. À droite de cette diagonale, apparaissent des conflits opposant des personnages venus du monde de la mer et du commerce, dans lesquels Manolis Théologitis est appelé à se prononcer comme juge-arbitre : un différend entre deux marins dont l'un réclame à l'autre sa part de la vente de marchandises achetées à Constantinople pour être vendues à Naxos (Mangakis et Tiniakos) ; un conflit entre un marin et

36 - Dans la figure 3, le réseau de Manolis Théologitis, les individus présents sur plusieurs actes assurent la connexion entre plusieurs sous-groupes (centralité d'intermédiaire). La multiplicité des liens, signalée visuellement par les variations dans l'épaisseur des traits, témoigne de la fréquence de la présence conjointe de deux proches dans les actes. La figure 4 décrit le réseau des proches de Manolis Théologitis sur l'ensemble des actes du registre. Elle a été construite comme la figure 2.

37 - Miser Tzannes Kontrofreos, est un proche de Théologitis, par son activité de commerçant. Il témoigne ici en sa faveur dans le différend qui l'oppose à son beau-père. Son commerce s'étend de Naxos à Paros, et à Myconos où il est propriétaire terrien comme à Naxos, mais il dispose aussi d'un moulin et de bateaux, voir DIMITRIS DIMITROPOULOS, *Η Μυκονος τον 17ο αιώνα. Γαιοκτητικές σχέσεις και οικονομικές συναλλαγές* (Myconos au XVIIe siècle. Rapports de propriétés foncières et échanges économiques), Athènes, Centre de Recherches néohelléniques de la Fondation nationale de recherches, 1997, p. 99, 286 et 388, aussi M. A. TOURTOGLOU, *Recueil de décisions..., op. cit.* ; I. T. VIZVIZIS, *Décisions de justice..., op. cit.*

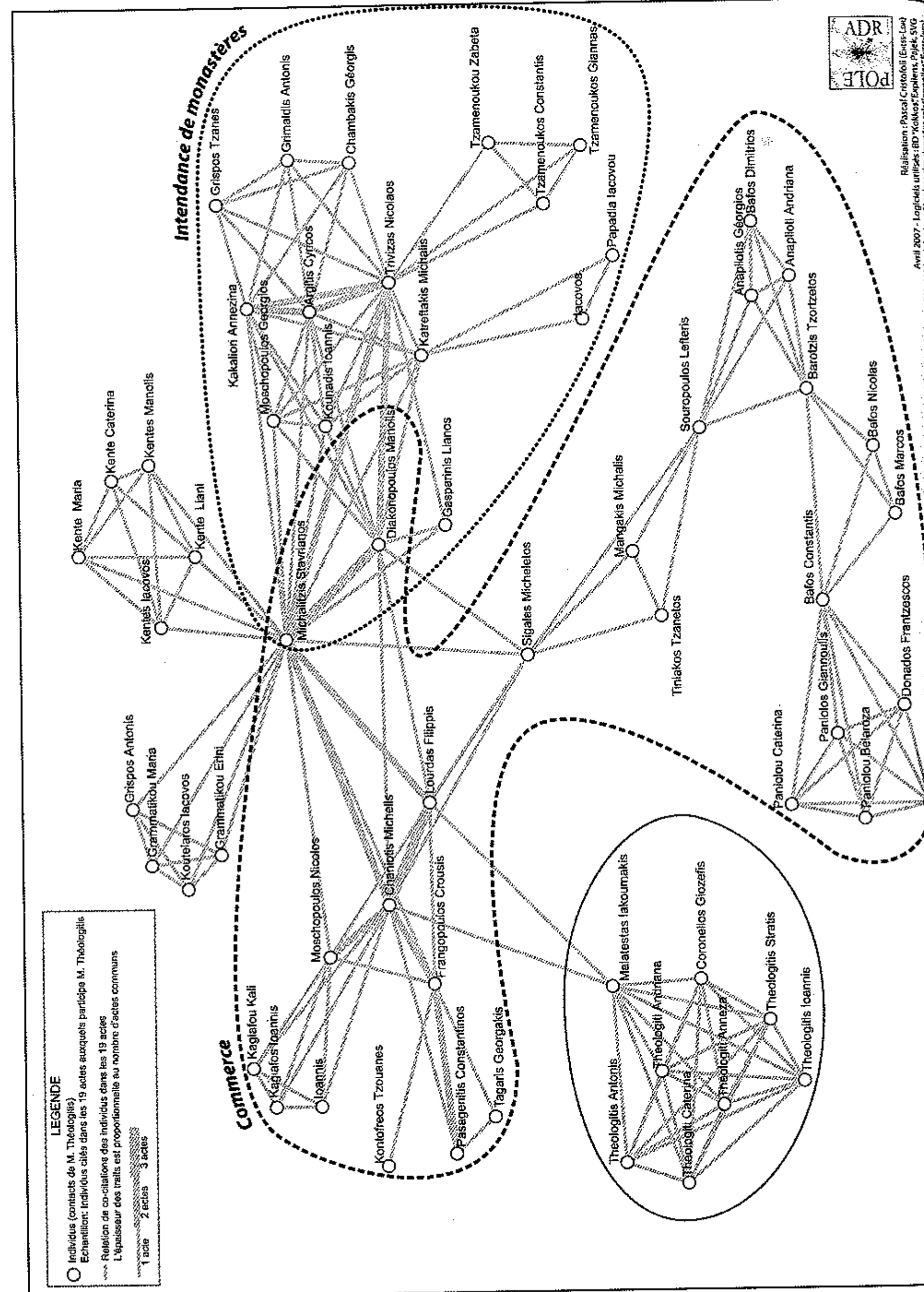


Figure 3 – Les relations entre les individus en contact avec Manolis Théologitis et les espaces de leurs interventions (janvier 1680 - juin 1689)

un propriétaire foncier (Chambakis et Grispos) pour un droit de préemption; la construction non autorisée d'un mur entre deux boutiques qui oppose un pilote de bateau et un commerçant (Anapliotis et Bafos); ou une fratrie (les frères Bafos) dont les activités embrassent la terre, la boutique, la mer et les prêts, divisée par un retard dans le remboursement d'une dette. Ces trois frères auraient pu constituer un autre exemple de liens locaux et déplacements à grande distance. Après le décès de l'aîné, vers le début des années 1680, les deux survivants agissent de concert et associés avec des tiers. L'un exploite le bétail, le moulin à eau et le verger ainsi que des terres louées à des monastères, pour alimenter leurs boutiques dans le port. L'autre – également propriétaire de terres et de bétail – investit ses liquidités dans des prêts, dans des propriétés urbaines ainsi que dans des compagnies *(συντροφία)* grâce auxquelles lui-même voyage à Constantinople, Chios et Ios. Ils illustrent bien le monde du négoce – même si le mot peut paraître excessif – dans lequel interagit Théologitis.

En ce qui concerne les liens qui entourent le monde des monastères, la figure 3 saisit cet espace en haut à droite, où apparaissent les personnages du triangle Michalitzis, Diakonopoulos et Trivizas. Très liés à Théologitis lui-même, ils constituent ensemble un groupe d'intendants de monastères qui dominent les paysans exploitant les terres de ces derniers. Chargés de gérer les biens du monastère et de le représenter, Théologitis et ses pairs concluent des contrats de location, de vente et d'achat de terres et de vignes, enregistrent des donations, témoignent et effectuent d'autres affaires pour le compte de plusieurs établissements religieux dont le monastère de l'Apparition *(Φανερωμένη)*, directement soumis à l'autorité du Patriarcat de Constantinople[38]. Par exemple, en décembre 1685, ils donnent en métayage à Lianos Garsparinis des terres que le monastère du Saint Seigneur *(Aghias Kyriakis)* avait acquis, moitié par achat et moitié par donation. Le métayer devait cultiver une vigne, dont la moitié de la production serait perçue par les administrateurs au profit du monastère. Ainsi, ce réseau de procurateurs constitue l'un des principaux acteurs du commerce et de la production du vin.

Si la figure 3 traduit une interminable litanie de transactions et d'arbitrages, effectués dans une multiplicité de sphères, la figure 4 nous donne une image plus complète de la structuration des espaces dans lesquels intervient Théologitis, et des relations qu'entretiennent entre eux les membres de son réseau. Deux des intendants (Diakonopoulos et Trivizas), se trouvent au centre d'une configuration où se croisent l'administration des couvents orthodoxes, le commerce et la navigation, comme Constantis Bafos, et d'autres formes de notabilité, témoins et arbitres comme Coronellos, Tagaris, Malatestas ou autres. C'est l'importance de ces rôles, maintes fois soulignés, qui expliquent la présence commune de Tzannes Grispos et Giosefis Coronellos dans les réseaux de Dounavis et Théologitis. Et cela

38 - Il devient d'obédience patriarcale en 1597, par lettre du patriarche d'Alexandrie Mélétios Pigas, qui agit au nom du Patriarcat œcuménique, voir PERIKLÉOS G. ZERLENTIS, *Ιστορικαί ερευναι περί τάς Εκκλησίας των νήσων της Ανατολικής Μεσογείου θαλάσσης* (Recherches historiques concernant les églises des îles de la Méditerranée orientale), Ermoupolis, Nicolaos G. Fréris, 1913, p. 114-115.

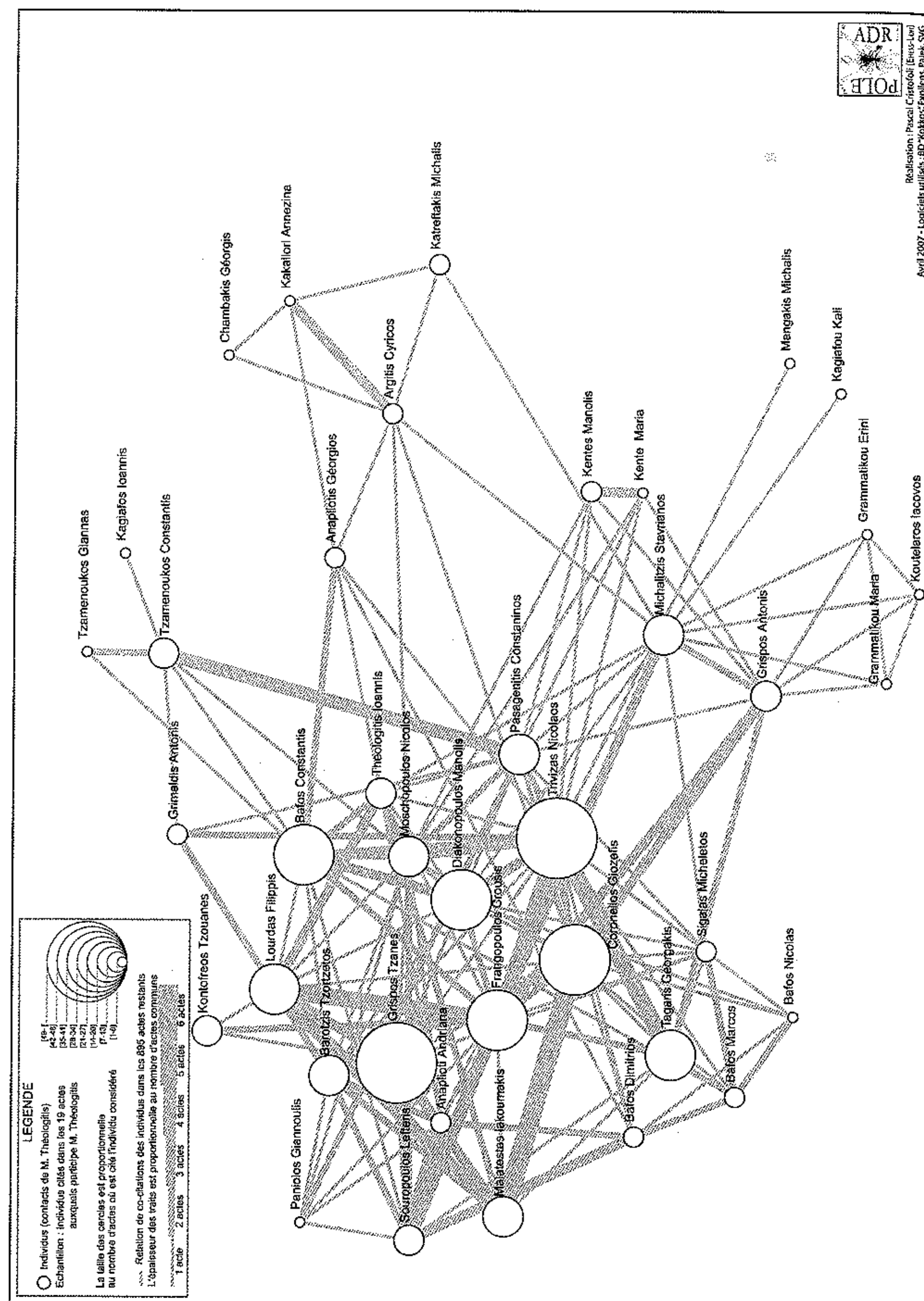


Figure 4 – Relations entre les contacts de Manolis Théologitis, extraites du registre notarié (janvier 1680 - juin 1689)

renvoie aussi aux liens qui pouvaient unir des familles d'origine et appartenance communautaire différentes, les unes orthodoxes, les autres latines, comme celles de Théologitis et Dounavis eux-mêmes.

Au centre de cette trame, on retrouve Crousis Frangopoulos, le beau-père de Théologitis, allié à la plupart de ces personnages : Coronellos, Lourdas, Souropoulos, Tagaris, Moschopoulos ainsi que les intendants. Propriétaire terrien, il représente le type de notable peu enclin à quitter l'île. Crousis Frangopoulos fait partie des personnages les plus présents dans la communauté naxiote, et son influence concerne tous les milieux sociaux. Son réseau s'étend dans toutes les directions de la communauté : grands et petits, latins et orthodoxes. La plupart du temps, il est nommé arbitre par des orthodoxes, mais, par sa position et dans des cas exceptionnels, il représente aussi des latins.

L'alliance matrimoniale de Manolis Théologitis l'intègre à un milieu de commerçants, boutiquiers revendeurs, propriétaires de bateaux et de terres, constitué par les autres gendres de Frangopoulos : Bafos, Souropoulos et Grispos. Si nous nous replaçons du point de vue du beau-père, nous trouvons un jeu à l'intérieur d'un réseau de pairs dont fait partie Manolis Théologitis. La position dominante du beau-père dans ce tissu de relations permet de contrôler les activités de Théologitis et par conséquent d'éviter que celui-ci s'écarte de sa politique patrimoniale, ce qui expliquerait le refus de ce dernier d'acheter des terres. Quoi qu'il en soit, le réseau de la belle-famille de Théologitis et le milieu des monastères constituent un puissant édifice sur lequel repose sa place dans la navigation et le commerce.

Quelques personnages appartiennent à la fois au réseau de Dounavis et à celui de Théologitis (figures 2 et 4), mais en jouant des rôles différents. C'est le cas de Coronellos et Barozzis, vendeurs dans le premier réseau, et arbitres dans le second. Cette présence renvoie à des proximités communautaires évidentes, latines ou catholiques dans le cas de Dounavis et orthodoxes dans celui de Théologitis. Elle exprime aussi, sans doute, la complexité d'une notabilité formée par des sédimentations diverses. Ces dernières ont été évoquées en mentionnant le déclassement des vieilles familles ou l'arrivée de nouvelles, ainsi que les liens entre ces phénomènes et les mobilités spatiales. Et nous avons vu aussi comment les parcours de l'un et de l'autre sont liés à ces changements. On peut souligner le même contraste pour les personnages qui dominent chacun des deux réseaux, Crusinos Giustinianos pour celui de Dounavis et Crusinos Frangopoulos pour Théologitis. Les rapports de chacun des protagonistes avec la figure dominante de son réseau sont aussi révélateurs de leur insertion. Comme nous l'avons vu, le fait d'étendre leur influence et leur carrière à plusieurs îles et régions, n'implique pas pour Dounavis et Théologitis une même forme d'inscription locale.

Dans le cas de Dounavis, la présence de son beau-frère Girardis indique que ses achats de terres à Naxos concluent une série de liens et transactions préexistants. Pourtant, il reste extérieur à un groupe de familles fortement structuré autour des figures de Giustinianos et Coronellos – dont la consolidation commence au début du XVIIe siècle – avec lesquels on ne le verra plus interagir pendant la période concernée. En revanche, Manolis Théologitis – déjà héritier d'une certaine notabilité par son père – se trouve au centre d'une trame de transactions et d'arbitrages

qui se répètent, quelle que soit la domination qu'exerce son beau-père, Frangopoulos. Sa rencontre avec la famille de ce dernier, tout comme dans le cas de Dounavis avec son beau-frère, Girardis, a accéléré son ascension sociale. Ce qui, à son tour, a élargi ses moyens de contrôle d'un vaste espace. Mais, cela a aussi renforcé son enracinement dans sa communauté d'origine, tandis que dans le cas du second, des mécanismes similaires l'ont placé à la charnière de trois îles.

Études, mobilités et changements sociaux

Dans cet univers complexe mais articulé qu'est la mer Égée à l'époque ottomane, Margarita Anaplioti, un des vendeurs de Tzortzis Dounavis, retient particulièrement notre attention, car sa famille illustre bien les phénomènes de mobilité à la fois intra et intergénérationnelle, qu'il convient d'éclairer à l'échelle de toute la méditérannée orientale. Pour cela, nous nous appuierons sur les recrutements du collège grec de Rome entre la fin du XVI[e] et la fin du XVII[e] siècle.

Les réseaux de Dounavis et Théologitis ont en commun la présence de Margarita Anaplioti. Vendeur du premier, elle est aussi mariée au frère de Manolis Théologitis, tandis que l'épouse de ce dernier est sa cousine germaine. Il s'agit de liens qui illustrent bien les transformations des élites depuis la fin du XVI[e] siècle. Nous avons vu que l'acquisition des terres de Dounavis s'insère au croisement d'au moins trois enchaînements d'alliance, d'aliénation de terres et d'héritages. La famille Anaplioti résume aussi bien ces parcours que les changements qui les ont accompagnés. Margarita Anaplioti est la fille de Loukas Anapliotis, fils d'un lieutenant du bey de Santorin nommé gouverneur de Naxos et Paros au début du XVII[e] siècle, et de Agni Frangopoulou, sœur de Crusinos Frangopoulos, le beau-père de Théologitis[39]. Les terres dont elle hérite ont été achetées à des vieilles familles latines et orthodoxes avec lesquelles s'allie une partie de sa famille. Sa tante paternelle est mariée à un membre de la famille Arméni de Milos[40] – parents d'archevêques orthodoxes des îles de Milos, Kimolos et aussi de Salonique –; son oncle paternel, Janetti Anapliotis, a épousé une noble vénitienne descendante

39 - Les lieutenants de bey – appelés *kahyas* – étaient des notables locaux, chrétiens pour la plupart, nommés en l'absence du bey pour principalement gérer les revenus fiscaux. Rappelons que les six îles des Cyclades qui formaient l'ancien duché de Naxos, étaient administrativement liées deux à deux: Naxos-Paros, Andros-Syros et Milos-Santorin, avec à leur tête un bey qui faisait office de gouverneur et de commandant de galère. Leurs intendants (les *kahyas*) renforçaient leur position à l'intérieur de leur communauté grâce à cette fonction. Voir B. J. SLOT, *Archipelagus...*, *op. cit.*, p. 98 *sq*.

40 - Les plus anciennes familles notables de l'île de Milos, dont les Armeni font partie, sont les Kotaki, les Tataraki, les Modino. Toutes, à un moment donné, ont représenté le pouvoir central en tant que fermiers des impôts et/ou membres élus de la communauté insulaire, tandis que certains membres étaient archevêques de l'Église orthodoxe ou encore représentants de nations comme Venise et la France. Voir ANDRÉAS LENTAKIS, « Το αρχοντολόι της Μήλου και τά οικόσημα του » (Les seigneurs de Milos et leurs blasons), *Miliaka*, 1, 1983, p. 227-408.

du groupe familial des Sanudo – qui a fondé la première dynastie du duché de l'Archipel – tandis que sa sœur Écaterina était mariée à Tzortzakis Soummaripas, descendant des seigneurs de Andros depuis 1440[41].

Loukas Anapliotis a laissé des terres à seulement quatre de ses cinq héritiers. Le dernier, Nicolakis Anapliotis, frère cadet de Margarita, adolescent lorsque tous les autres sont déjà mariés, reçoit, lui, l'argent nécessaire pour financer ses études au collège grec de Rome. Il est parrainé par son oncle paternel, Janetti, dont la sympathie à l'égard de la communauté latine assure au neveu son entrée dans cette institution. C'est un exemple, parmi d'autres, de mécanismes qui relient les univers locaux et les multiples déplacements des étudiants, ceux-ci ne se limitent pas à leur séjour d'études[42].

Au XVI[e] siècle, plusieurs établissements offrent aux enfants issus du monde hellénophone la possibilité de faire des études. Il existe des institutions comme l'Académie patriarcale de Constantinople, l'université de Padoue, l'école grecque de Venise, le collège grec de Rome ou encore des établissements qui seront créés un peu plus tard. Le collège grec de Rome fournit, plus particulièrement, des données sur une longue période concernant le recrutement géographique des étudiants. Celles-ci permettent de reconstituer la complexité des parcours, le rôle des solidarités locales et des réseaux à longue distance ainsi que la similitude entre les voyages des étudiants et les modèles de déplacements représentés par Dounavis ou Théologitis. Par conséquent, peu importent les raisons qui ont motivé la création du collège. Ce qui nous intéresse, ici, ce sont les pratiques qui sont à l'œuvre au départ et au retour des étudiants[43].

Des étudiants grecs de toutes origines commencent à affluer vers le collège grec de Rome qui a été créé en 1576 dans la foulée d'autres collèges[44]. Entre 1576

41 - Sur la famille Soummaripa de Vérone, voir l'étude de DIMITRIS I. POLEMIS, *Οἱ Αφεντότοποι της 'Ανδρου* (Les seigneurs des lieux de Andros), Andros, Petalon, 1995.

42 - Des indications biographiques sur Nicolakis Anapliotis figurent aussi dans AGLAIA E. KASDAGLI, *Land and marriage settlements in the Aegean: a case study of seventeenth-century Naxos*, Venise/Héraklion, Institut hellénique d'études byzantines et post-byzantines/ Bibliothèque municipale d'Héraklion Vikéléa, 1999, p. 61, 64 et p. 304.

43 - Les réactions à la création du collège grec de Rome dans le monde hellénophone, ainsi que les canaux par lesquels sont diffusées les informations nécessaires à l'envoi d'élèves, mettent en évidence différents réseaux d'autorités politiques et religieuses, latines et orthodoxes, voir ZACHARIAS TSIRPANLIS, *Οι Μακεδόνες σπουδαστές του ελληνικού κολλεγίου Ρώμης και η δράση τους στήν Ελλάδα και στήν Ιταλία* (Les étudiants de Macédoine au collège grec de Rome et leur activité en Grèce et en Italie), Salonique, Publications de la Société des études macédoniennes, 1971, p. 6 *sq*.

44 - Le collège grec de Rome – dit aussi collège de Saint-Athanase – fondé en 1576 à l'initiative de Grégoire XIII est l'expression de la politique culturelle du Vatican dans le cadre du rapprochement entre les deux Églises. Auparavant, Jean Lascaris – cet érudit grec de Constantinople qui fut le maître de Guillaume Budé – avait obtenu de Léon X la fondation de l'école grecque de Rome en 1514. Cet établissement, qui attirait des jeunes élèves des îles Ioniennes, du Magne et de Crète, n'a fonctionné que quelques années seulement, jusqu'à la mort précoce de son fondateur (1521). Voir, entre autres, MANOUSOS I. MANOUSSAKAS, « Η παρουσίαση από τόν Ιανο Λάσκαρη τών πτώτων μαθητών του ελληνικού γυμνασίου της Ρώμης στόν Πάπα Λέοντα Ι' » (Présentation

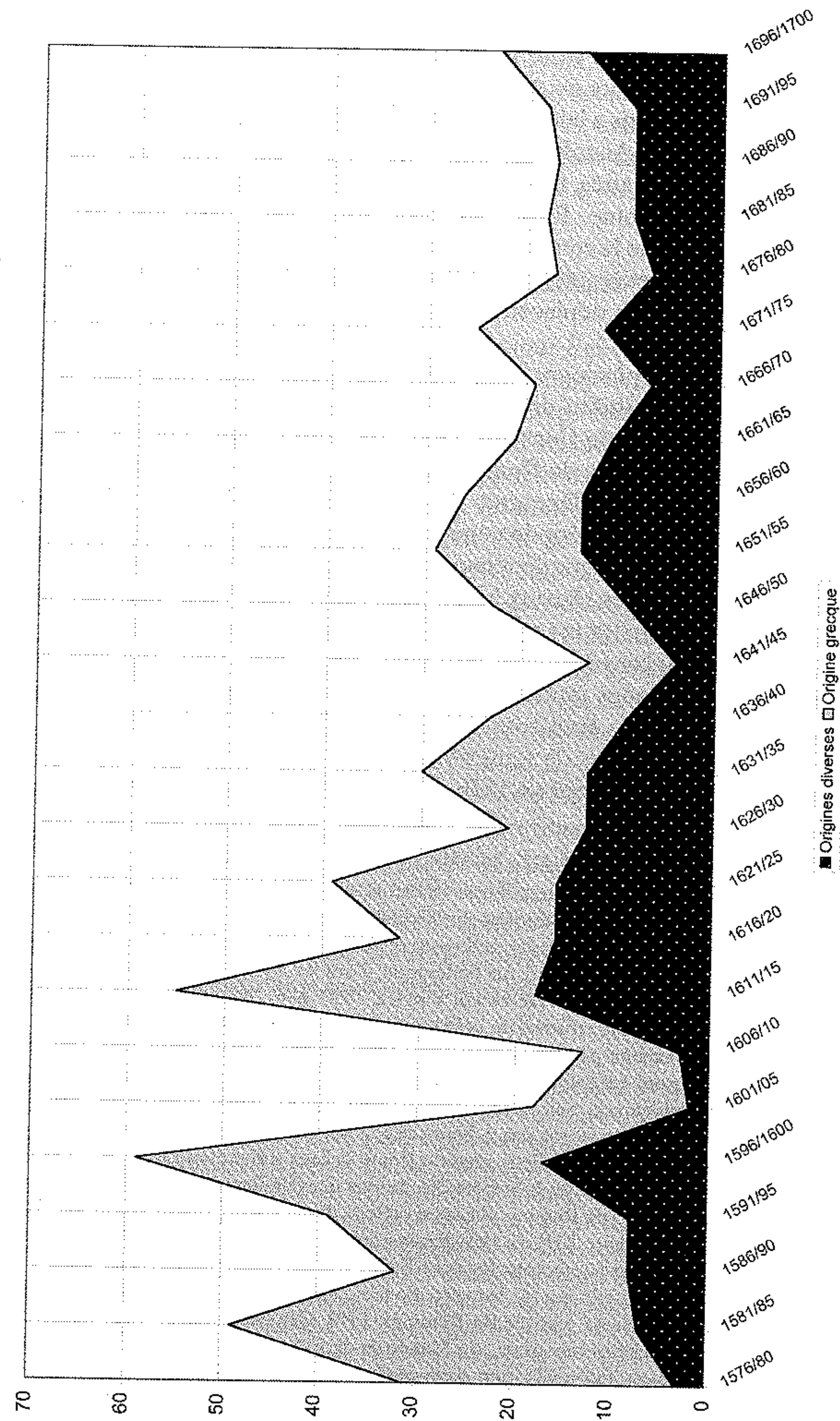


Figure 5 – Nombre d'inscrits au Collège de Rome par quinquennats (1576-1700)

et 1700, il compte 690 inscrits. La figure 5 montre une lente diminution du nombre des inscrits, d'une moyenne quinquennale de huit par an au début de la période à trois vers la fin. À l'intérieur de cette évolution, les données montrent trois vagues de fréquentation, délimitées par des diminutions temporaines des inscriptions. Dans les quinquennats correspondant aux inscriptions les plus faibles (1606-1610 et 1641-1645), les années où il n'y en a aucune délimitent trois périodes, chacune avec un nombre similaire de départs vers le collège malgré la différence des intervalles : 1576-1607, 1608-1644 (juste avant la guerre turco-vénitienne) et 1645-1700.

À première vue, l'effectif des étudiants d'origine grecque diminue plus que les autres. Pourtant, cette distinction est plus que problématique, car derrière la provenance géographique des candidats telle qu'elle est enregistrée au moment de l'inscription apparaît une grande mobilité. D'après cette déclaration, 667 collégiens sont inscrits entre 1576 et 1700. 399 étudiants viennent des régions suivantes : Péloponnèse, Macédoine, Épire, Thessalie, Constantinople, îles Ioniennes, îles de la mer Égée (qui compte les Cyclades, le Dodécanèse et Chios), Crète et Chypre. Parmi ces derniers, certains mentionnent un lieu de naissance différent de leur origine géographique. Un étudiant venu de Milos est né à Ancone, un étudiant de Chios est né à Venise et un autre venant de Crète est né à Palerme, etc. Et il y a ceux, toujours selon la déclaration du lieu d'origine, qui se répartissent entre ruthéniens, gréco-albanais ou italo-albanais, italo-grecs *(italogreci)*, maltais, etc. Si pour les ruthéniens, l'origine est claire, car il s'agit des slaves orthodoxes de Lithuanie qui, en 1596, ont conclu l'union de leur Église orthodoxe avec Rome, en revanche, distinguer ceux qui se déclarent gréco-albanais, italo-albanais ou encore italo-grecs demeure difficile.

Les exemples sont innombrables. Ils révèlent des itinéraires complexes sur plus d'une génération qui, par ailleurs, mettent en évidence la perméabilité de certaines frontières ethniques. Les parents de Iasson Sozomenos de Chypre sont installés à Venise lorsque leur fils entre au Collège. Il est déclaré *« italogréco »*, tout comme Pavlos Paganis d'Arcadie (dans le Péloponnèse), né en Sicile. L'origine du premier, Iasson, est grecque, tandis que celle du second, Pavlos, est albanaise. Constantinos Beloussis de Cosenza en Calabre inscrit sur le registre la mention *« italogreco Albanese »*. Après ses études au collège, il retourne à Cosenza dans la communauté gréco-albanaise, comme lui-même le précise. Antonis Parinos de Palerme, d'origine « gréco-albanaise », retourne dans sa ville natale après ses études[45], etc. Toujours est-il que ces pensionnaires semblent être les héritiers

de la part de Jean Lascaris des premiers élèves du Collège grec de Rome au pape Léon X), *Ερανιστής*, 5, 1963, p. 161-172 ; AGLAIA E. KASDAGLI, « Φτωχοί και πλούσιοι στη Νάξο του 17ου αιώνα » (Pauvres et riches à Naxos du XVIIe siècle), *in Riches et pauvres..., op. cit.*, p. 109-116.

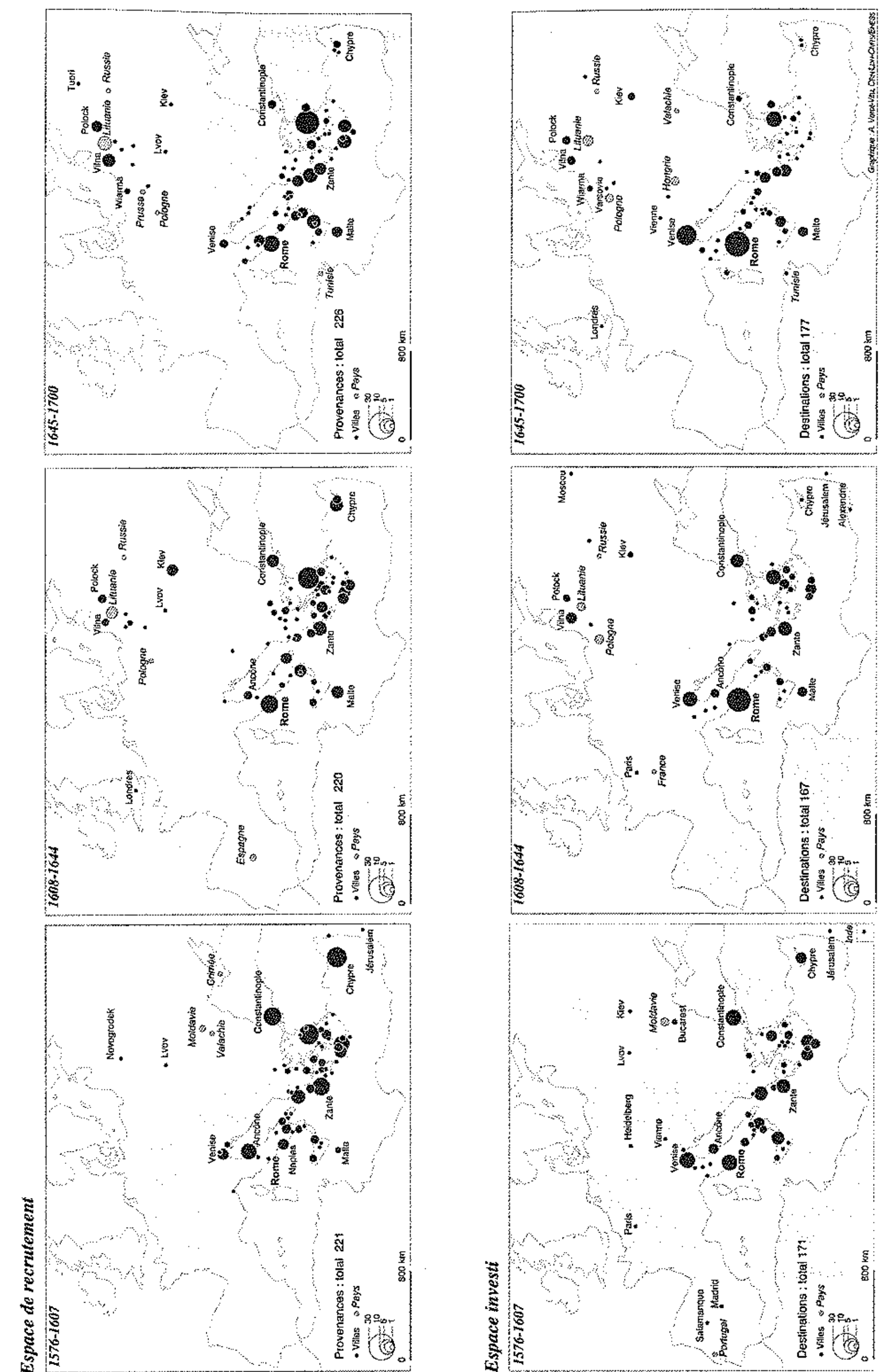
45 - ZACHARIAS N. TSIRPANLIS, *Τό ἑλληνικό κολλέγιο τῆς Ρώμης καί οἱ μαθητές του, 1576-1700 (Le collège grec de Rome et ses élèves, 1576-1700...)*, Salonique, Fondation patriarcale des Études patristiques, 1980, voir biographie n° 128, p. 335 ; biographie n° 173, p. 357 ; biographie n° 575, p. 645 ; biographie n° 549, p. 628 ; aussi PASCHALIS M. KITROMILIDIS, *Κυπριακή λογιοσύνη, 1571-1878 (Histoire intellectuelle de Chypre, 1571-1878)*, Nicosie, Centre de recherches scientifiques, 2002.

d'une culture dont les aléas de la migration les en ont peut être éloignés ou rapprochés. 48 étudiants, considérés comme Grecs (sur un total de 447 Grecs), sont originaires d'Europe et en particulier d'Italie. Par conséquent, les exemples donnés nous montrent des bribes des migrations – plus ou moins connues[46] – qui ont précédé la venue à Rome de ces étudiants. Du moins, ces dernières apparaissent à l'intérieur d'une trame ou d'une séquence d'itinéraires qu'on peut regarder d'un peu plus près. On peut pour cela se servir des départs effectivement constatés (667 sur les 690 inscrits) et des retours de Rome à la fin des études. Ce sont les éléments qui ont servi à l'élaboration des cartes.

Chaque double carte correspond aux périodes retenues (1576-1607, 1608-1644, 1645-1700) (carte 1). Sur la carte supérieure est indiquée la provenance des élèves qui arrivent au collège et sur la carte du bas leur destination après la fin de leurs études en Italie. L'origine et le lieu de retour sont ainsi représentés par des cercles proportionnels au nombre d'individus concernés. Ceci permet de comparer l'aire de recrutement du collège avec celle concernée à la fin des études.

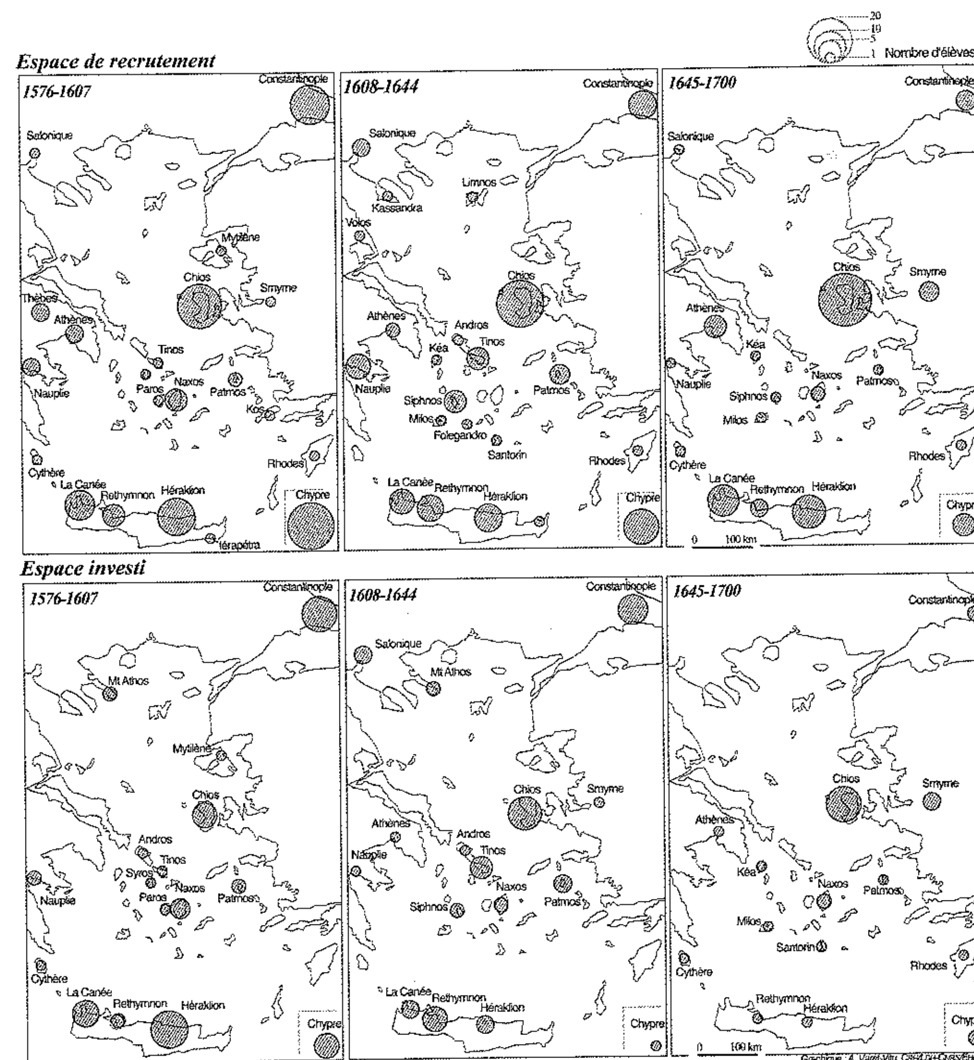
Certaines régions sont mieux représentées que d'autres. Ainsi, en Méditerranée orientale, la mer Égée se distingue par le nombre d'étudiants partant pour Rome et ceux qui y retournent – même si ces derniers sont moins nombreux. Ajoutons que le croisement des données du collège avec celles de l'université de Padoue révèle qu'une partie des étudiants complète ses études à Padoue, ce qui implique un retour différé. Aussi, une bonne partie de ces étudiants sont originaires des îles Ioniennes. Dans la série des cartes centrées sur l'espace égéen (carte 2), les trois pôles situés entre la Crète et Constantinople, en passant par Chios, délimitent un espace qui comprend une quinzaine d'îles de l'Archipel – Andros, Kos, Milos, Mytilène, Naxos, Paros, Patmos, Rhodes, Syros, Tinos, Santorin, Folégandros, Kéa, Limnos, Sifnos – et correspond à un sous-ensemble interconnecté, celui de la mer Égée à l'intérieur de l'espace grec. Le mouvement des étudiants enserre un espace à l'intérieur duquel une partie des élites a l'habitude de circuler. Cette articulation entre le recrutement des étudiants et l'espace de mobilité des élites est manifeste dans le rôle de soutien joué par les réseaux locaux. En effet, bon nombre d'étudiants sont parrainés soit par des parents, proches ou lointains, soit par des notables de leur lieu d'origine, accompagnés ou recommandés, soit même par des appuis plus lointains, comme des membres de la communauté grecque de Venise. Un candidat peut se présenter avec une simple attestation : le Crétois Marcus Donos arrive au collège à l'âge dix ans, avec une déclaration du pope principal de la ville de La Canée mentionnant que « Marcos est fils de Frangiscos, provient d'un mariage légitime et a été baptisé selon le rite orthodoxe ». Le curé de l'archevêché

46 - Il est bien connu qu'un nombre restreint de Grecs se déplace vers l'Italie (principalement dans les Pouilles, Calabre, Sicile mais aussi Venise) entre la seconde moitié du XVe siècle et du XVIe siècle. Voir sur ce sujet, entre autres, Alain Ducellier « Démographie, migrations et frontières culturelles de la fin du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne », *Τά Ιστορικά*, 5, 1986, p. 19-44 (communication présentée au colloque international sur *La Méditerranée dans le temps long : réalités et représentations*, à Athènes du 30 septembre au 5 octobre 1985).



Carte 1 – Les élèves du collège grec de Rome, 1576-1700

Carte 2 – Les élèves du collège grec de Rome, 1576-1700



de Céphalonie-Zante rédige sa lettre dans les mêmes termes en faveur du jeune Nicolo Strambali. La lettre de recommandation de Baltasar Rota de Tinos est signée par l'évêque de l'île, qui atteste que Baltasar et son jeune frère sont bien les fils légitimes du « noble citoyen de l'île ». Antonis Spanopoullos – d'une famille de notaires[47] – est recommandé par un capucin de l'île de Naxos, etc. Dans d'autres cas, le parrainage a plus de poids : le fils d'une famille notable de Tinos et de Milos est recommandé par deux responsables ecclésiastiques, le vicaire apostolique

47 - Stylianos Korres, « Ανέκδοτα έγγραφα τών Φράγκων της Νάξου » (Documents inédits des Francs à Naxos), *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, 8, 1931, p. 266-305.

de l'île de Sifnos et l'archevêque orthodoxe des îles Milos et Kimolos tandis que les parrains du jeune Critopulos sont le métropolite de Thessalonique et le patriarche œcuménique de Constantinople[48].

Ces exemples révèlent la bienveillance habituelle des autorités religieuses à l'égard des familles qui jouissent d'une bonne réputation dans la communauté. Dans d'autres cas, le candidat arrive avec le soutien de notables locaux, eux-mêmes anciens élèves du collège : ainsi, Léone Alacci de Chios[49] – futur savant, homme de lettres, théologien, médecin – est conduit au collège à l'âge de douze ans par son oncle maternel, Michalis Nevridas[50], qui s'était inscrit au collège douze ans auparavant, recommandé et pris en charge financièrement par un ami et compatriote, lui-même étudiant au collège. Plus simple est l'exemple de Marco Vatassio[51] de Constantinople, admis au collège sur proposition d'un ancien pensionnaire, Petro Colletti. Certaines recommandations sont plus complexes, comme cet acte notarié, rédigé à Venise, dans lequel deux commerçants grecs, originaires de Nauplie (Péloponnèse) comme le candidat, attestent la légitimité de l'ascendance du candidat[52]. Le monde local ne s'oppose pas, loin de là, aux mobilités à longue distance. Les ressources du premier facilitent le second. Et inversement, les acquis du voyage élargissent et renforcent les ressources locales.

Dans le commentaire sur les difficultés à classer certains étudiants, j'ai souligné que leur arrivée au collège supposait un itinéraire précédent, sur au moins deux générations. Les solidarités qui soutiennent le voyage des étudiants enrichissent cette idée, car elles montrent la profondeur des liens entre réseaux locaux et circulation lointaine. Il faut maintenant la compléter par l'examen des retours. Ils confirment la complexité des parcours. Les étudiants qui quittent les pays grecs représentent 89 % du total, toutes origines confondues, tandis que les retours vers ces mêmes pays ne représentent que 62 %. Autrement dit, sur les 399 Grecs ayant quitté les régions grecques pour l'Italie, seule un peu plus de la moitié, pour les trois périodes confondues, y retourne. Et parmi ces derniers, 17 % ne rentrent pas chez eux.

48 - Z. Tsirpanlis, *Le collège grec..., op. cit.*, Νικόλαος Στράμπαλης, p. 462-463 ; Μάρκος Δώνος, p. 469-470 ; Βαλτάσαρ Ρώτας, p. 465-466 ; Αντώνιος Σπανόπουλος, p. 344 ; Γουλιέλμος Ρώτας, p. 521-522 ; Νικόλαος Κριτόπουλος, p. 534.

49 - Z. Tsirpanlis, *Le collège grec..., op. cit.*, Λέων Αλλάτιος, p. 377-384. Il a œuvré sa vie durant pour le bon fonctionnement et le maintien du collège grec de Rome. À la fin de sa vie, il a légué à l'institution sa riche bibliothèque et sa fortune pour permettre tous les ans à trois jeunes gens de l'île de Chios de venir étudier au collège de Rome. Voir aussi Constantinos Sathas, *Βιογραφίαι των εν τοις γραμμασι διαλαμψαντων ελληνων. Απο της καταλύσεως της βυζαντινής αυτοκρατορίας μέχρι της ελληνικής εθνεγερσίας (1453-1821) (Biographie des hommes de lettres grecs illustres. De la Chute de Constantinople à la Révolution grecque (1453-1821)*, Athènes, Éditions Koultoura, 1868, p. 268-274.

50 - Z. Tsirpanlis, *Le collège grec..., op. cit.*, Μιχαήλ Νευρίδης, p. 310-311 ; voir aussi C. Sathas, *Biographie..., op. cit.*, p. 404.

51 - Z. Tsirpanlis, *Le collège grec..., op. cit.*, Μάρκος Βατάτζης, p. 340 et Πέτρος Κολέτης, p. 273-274.

52 - *Ibid.*, Ανδρέας Ρώσης, p. 480-482.

Derrière ces chiffres, les trajectoires nous montrent, très souvent, la complexité des liens aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de cet espace insulaire. L'articulation d'un univers insulaire suppose aussi des formes spécifiques de rapports entre celui-ci et le reste du monde, en particulier l'occident italien. Si on regarde de près les parcours, on constate que certaines personnes se déplacent tout au long de leur vie, dans et tout autour de la Méditerranée pour des raisons professionnelles, pour étudier ou par convenance personnelle. Un mouvement que nos cartes ne peuvent reproduire, puisqu'elles ne représentent qu'un simple aller-retour. Ces déplacements multiples concernent au moins 87 individus sur les 512 retours confirmés. Markos Belessis de l'île de Cythère, grandit dans le Magne puis s'installe en Toscane avec sa famille dans la communauté des Magnotes. Après ses études, il est envoyé par la Propagande comme missionnaire chez les Magnotes installés en Corse. Quelque temps après, il entame une série de voyages dans le Péloponnèse, à Constantinople et ailleurs avant de retourner à Cythère, pour y fonder une école et enseigner[53]. La représentation d'un tel cas sur la carte est simplifiée : Cythère est ici le point de départ et de retour. À l'inverse, nous avons l'exemple de Ioannis Staïs originaire de Crète, mais né dans l'île de Sifnos. Au sortir du collège et de l'université de Padoue où il a étudié la médecine, il est chargé d'une mission apostolique dans les îles de la mer Égée : Milos, Naxos Santorin, etc. Il y enseigne durant quatre années, puis après de multiples pérégrinations en Lithuanie, à Vienne, à Valachie où il fonde une école et enseigne, il termine sa carrière d'enseignant à l'école grecque de Venise[54]. Francescos Kokkos se consacre à l'enseignement dans son île natale, Naxos, à son retour de Rome. Mais très vite, il part pour Constantinople, convoqué par le Patriarche ; il est nommé interprète *(drogman)* à la cour ottomane et enseignant à l'Académie patriarcale[55]. Après avoir séjourné plusieurs années dans la capitale ottomane, il revient sur son île.

Peut-on dire que les caractéristiques des étudiants correspondent à un nouveau profil de notable ? Les traces disponibles indiqueraient que oui. Les métiers pratiqués par les étudiants à leur retour sont maîtres d'école (36), médecins (21) et avocats (11). Trois professions dont l'importance reste la même entre 1576 et 1700. Marcus Donos ou Ioannis Mindonios-Sgoutas rentrent pour exercer le

53 - *ID.*, biographie n° 611, p. 667 ; *ID.*, « Οι Μανιάτες της Τοσκάνης και της περιοχής του Τάραντα (β'μισό του 17ου αι.) » (Les Magnotes en Toscane et de la région de Tarente, seconde moitié du XVIIe siècle), *Λακωνικαί Σπουδαί*, 4, 1979, p. 105-159, en particulier p. 125 *sq.* ; NICOLAS STEPHANOPOLI, *Histoire de la colonie grecque établie en Corse*, Paris, 1826.
54 - Z. TSIRPANLIS, *Le collège grec...*, *op. cit.*, biographie n° 593, p. 656 ; C. SATHAS, *Biographie...*, *op. cit.*, p. 404.
55 - Πατριαρτχικη Μεγαλη του Γενους Σχολη (Grande École Patriarcale de Constantinople), dont la réouverture, en 1454, est le fait du premier patriarche après la chute de Constantinople, Gennadios Scholarios, confirmé dans ses fonctions par Mehmed II le Conquérant en 1454. À Constantinople, les établissements d'enseignement sont liés à l'Église orthodoxe. Ainsi, la formation de cadres ecclésiastiques et laïcs est assurée entre *l'Académie Patriarcale de Constantinople* et d'autres institutions fondées entre la fin du XVIe et le début du XVIIe siècle, ces dernières sous la direction du patriarche Jérémie II.

métier de maître d'école, tout comme Francescos Kokkos de Naxos qui enseigne à Constantinople. Après le collège et des études à la faculté de Padoue, Ioannis Antonis Tomonis et Pantoléos Maximos, tous deux originaires de Chios et de père médecin, pratiquent la médecine, le premier à la cour de Constantinople (comme son père) et le second à Chios. Vassilis Daminos exerce la médecine à Smyrne et à Chios[56], etc. Mais, il faut souligner que, la plupart du temps, ceux qui rentrent pour enseigner fondent aussi une école. C'est le cas de Nicolas Mathaios à Syros où il enseigne quelque temps avant d'entamer un tour des îles de l'Archipel pour offrir ses services. Constantinos Filomatis fonde une école à Chios et y enseigne pendant plusieurs années. Argyros Vernardis, de retour à Athènes, enseigne dans une école déjà fondée par un commerçant d'Épire œuvrant à Venise, Epifanio Igoumeno. Victor Koryfaios de Crète s'installe à son retour à Santorin et fonde une école. D'autres partent à Venise pour enseigner dans l'école de la communauté grecque, comme Théophilos Korydalefs, Andréas Rosis ou encore Ioannis Staïs[57].

Il arrive aussi que les étudiants de retour d'Italie pratiquent deux métiers à la fois, ou encore des métiers itinérants. Ainsi, Géorgios Kyrinos exerce la médecine en Crète et enseigne en même temps dans une école, Vassilios Damianos exerce son métier de médecin entre Smyrne et Chios. Alors qu'avant notre période, la fonction de notaire était le plus souvent assurée par des membres du clergé, dès le début du XVIIe siècle on voit apparaître ces nouveaux notaires, qui – comme les médecins ou les maîtres d'école – sont de plus en plus nombreux[58]. De ce fait, ils bousculent les hiérarchies en place, ce qui est un aspect de la reconfiguration des anciennes familles.

Les trajectoires sociales et géographiques des étudiants mettent en évidence tout un univers de rapport sociaux et de solidarités locales, assez semblables aux mécanismes que nous avons décrit dans les cas de Dounavis et de Théologotis. C'est-à-dire un espace interinsulaire qui va du petit commerçant au notable, et que l'on retrouve dans les liens entre solidarités locales et circulation des étudiants.

56 - Z. TSIRPANLIS, *Le collège grec...*, *op. cit.*, p. 537 et p. 541, biographies n° 369 et n° 434 ; p. 569, biographie n° 476.
57 - À partir des Archives de l'Institut hellénique de Venise, nombre de travaux ont étudié la communauté grecque de Venise. Concernant précisément la création d'établissements scolaires à Venise ou ailleurs, à travers la liste des enseignants, nous pouvons retrouver trace des anciens élèves du collège grec de Rome. Voir principalement GEORGIOS SPYRIDON PLOYMIDIS, « Σχολεία στην Ελλάδα συντηρούμενα απο κληροφοτήματα Ελλήνων της Βενετίας (1603-1797) » (Écoles subventionnées en Grèce par des Grecs de Venise, 1603-1797), *Thesaurismata*, 9, 1972, p. 236-249.
58 - ROBERT SAULGER, *Histoire nouvelle des anciens ducs et autres souverains de l'Archipel : avec description des principales isles, & des choses les plus remarquables qui s'y voyent encore aujourd'huy*, Paris, E. Michallet, 1698. IACOVOS T. VIZVISIS, « Οι κοινοί καγκελλάριοι της Νάξου επί τουρκοκρατίας » (Les chanceliers publics de Naxos sous domination ottomane), *Αρχείο Ιδιωτικού Δικαίου*, t. IB', 1945, p. 88-101 ; DIMITRIS G. SEREMETIS, « O Notάριος στην Βυζαντινή, μεταβυζαντινή και τουρκοκρατούμενη κοινωνία » (Le notaire dans la société byzantine, méta-byzantine et ottomane), *Επιστημονική Επετηρίδα Δ.Σ.Θ (Annuaire scientifique de l'Association juridique de Thessalonique)*, 5, 1984, p. 29-40.

L'exemple de Nicolakis Anapliotis et de sa parentèle illustre cette convergence, ainsi que la recomposition des élites qui s'articule au déplacement des gens.

En 1654, Nicolakis Anapliotis, le frère de Margarita, part étudier à Rome à l'âge de quatorze ans, accompagné de son oncle paternel. Ce dernier assure l'entrée de son neveu au collège grâce à ses manifestations de sympathie envers les Latins. Le premier témoignage émane du père François Richard de la Compagnie de Jésus installé à Santorin en 1642 : « J'estois en peine d'une cloche, que le sieur Janetti Anapliotis, quoy que Grec, avoit payée à Chio pour nostre Église. » Après le décès de son épouse, il donne une partie de ses biens aux capucins de Naxos[59].

À son retour de Rome, en 1661, Nicolakis, âgé de vingt ans, devient notaire[60]. Vingt-huit ans plus tard, il s'allie à la famille Katzibas. Dans le contrat de mariage, son propre apport est constitué de numéraire, tandis que la dot de son épouse traduit l'activité de ses parents, Thomas Katzibas et Tzenevrina Kontofreo, qui vivent dans le quartier commerçant de Naxos, à Néo Chorio, où ils gèrent les boutiques et les entrepôts dont ils sont propriétaires et locataires. La dot de la belle-mère, composée des maisons et des vignes, est constituée par son frère, Tzanes Kontrofreos, celui-là même rencontré dans le réseau de Théologitis (voir n. 32). Kontrofreos est commerçant, prêteur et opère à Naxos. Mais on le voit aussi se déplacer à Paros et à Myconos. Dans cette dernière, il est élu membre du Conseil de la commune – il a la charge des comptes *(λογαριαστής)* – et inscrit sur les registres fiscaux, ce qui implique une résidence permanente. À Myconos, il achète des terres, des bateaux et des moulins, et l'autorité dont il jouit parmi ses pairs lui vaut d'être nommé « estimateur de la communauté » *(στιμαριστής της κομμουνιτάς)*[61].

Si on le situe maintenant au centre de sa parentèle, la position de Nicolakis vers 1690 montre comment les configurations sociales et les stratégies des individus construisent l'espace égéen. Récemment marié et à l'approche de la cinquantaine, les liens du notaire – tout comme les alliances de ses sœurs – complètent le cycle de sa famille. Les frères Anaplioti sont les petits-enfants du lieutenant du bey de Santorin à la fin du XVI[e] siècle. Après avoir passé leur enfance sur cette île, leur père Loukas et leur oncle Janetti s'installent à Naxos où Janetti – celui qui accompagne Nicolaki à Rome – épouse la descendante des nobles Sanoudo, tandis que Loukas se marie avec Agni Frangopoulou, issue d'une famille hellénisée mais récemment arrivée sur Naxos. Le grand-père maternel des frères Anaplioti est Francesco Frangopoulo, venu de l'extérieur et devenu propriétaire terrien au début du XVII[e] siècle. Deux des sœurs de Nicolakis – Andrianna et Écaterina – épousent des notables, la première Miser Lefteris Souropoulos, la seconde Afendis Tziortzakis Soummaripas, descendant des seigneurs d'Andros. On a vu aussi le croisement

59 - Voir Père François Richard, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable à Saint-Erini, isle de l'Archipel Depuis l'établissement des Pères de la Compagnie de Jésus en icelle*, Paris, S. Cramoisy, 1657, p. 85 *sq.* ; voir aussi l'acte du notaire Ioannis Gas du 23 août 1652 dans Antonis F. Katsouros, « Ναξιακά δικαιοπρακτικά έγγραφα του 17ου αιώνος » (Actes notariés de Naxos du XVII[e] siècle), *in Επετηρίς Εταιρείας κυκλαδικών Μελετών*, *Z'* (Annuaire de la Société d'Études cycladiques), Athènes, 1968.

60 - Voir aussi A. E. Kasdagli, *Land and marriage...*, *op. cit.*, p. 304.

61 - D. Dimitropoulos, *Myconos au XVII[e] siècle...*, *op. cit.*, p. 93 *sq.*

auquel nous conduit le mariage de Margarita Anaplioti et de sa cousine germaine, par la voie des Frangopoulos, avec les deux frères Théologitis, fils de notaire dont la trame du réseau orthodoxe a été largement décrite. À chaque génération, on retrouve donc une nouvelle articulation entre mobilité interinsulaire et enracinement local, comme celle dans laquelle Nicolakis Anapliotis s'insère grâce à son alliance avec les Katziba. Donc, l'élève du collège de Rome fait partie d'une famille que sa propre éducation et son alliance avec une autre famille émergente placent au sommet de la société insulaire. Les stratégies culturelles et familiales de ces individus ont réussi à mailler leur territoire, au sein d'un espace économique, dans un contexte marqué par l'établissement de l'administration ottomane et le recul de la position de Venise.

L'étude de la mobilité et de l'espace d'influence des familles insulaires, de ses ressorts et de ses effets dans un monde égéen en pleine transformation politique donne un tableau bien différent de celui qu'on pouvait imaginer à partir de la description de Tournefort.

Le parcours de familles sur plusieurs générations, ainsi que la reconstitution du contexte relationnel de leurs transactions devant notaire, conduisent à des phénomènes de recomposition des élites. La notabilité de Dounavis et Théologitis s'insère dans un espace de mobilité élargie, dont le déplacement des étudiants est un autre révélateur. On reconnaît dans la famille Anaplioti un chaînon explicatif de ces phénomènes de recomposition que le monde égéen traverse, dont un des aspects est la présence même du notaire. Il laisse entrevoir des parcours qui, sur trois générations, correspondent à la modification des hiérarchies en place au milieu du XVI[e] siècle. Une recomposition qui n'est possible que dans une mer Égée articulée par des réseaux que les étudiants parcourent tout en en créant de nouveaux.

Ainsi, l'idée d'une plasticité de l'espace égéen, lui-même pensé à travers des liens sociaux qui structurent l'Archipel, a été abondamment explorée. Les contrastes entre Dounavis et Théologitis – dans leurs alliances, leurs stratégies individuelles et leur rapport à la terre – constituent deux modèles opposés d'articulation entre mobilité et insertion locale. Ils permettent de distinguer les extrêmes des combinaisons possibles, illustrés par nombreux exemples, y compris celui des Anaplioti.

L'acquisition de terres par Dounavis en 1680 a été effectivement un petit épisode dans un processus plus long de recomposition des hiérarchies sociales, où la persistance des noms les plus anciens s'accompagne d'alliances nouvelles. Dans ces mécanismes de recomposition, la mobilité géographique et la capacité à inscrire spatialement l'espace relationnel jouent un rôle essentiel.

Il reste, pour conclure, à replacer cette évolution dans un contexte plus vaste, marqué par le développement de l'institution communautaire, l'aliénation des domaines seigneuriaux et la préservation des terres acquises avant l'arrivée des Ottomans. La lente aliénation des fiefs qui précède la disparition du duché de l'Archipel et ses effets – le relâchement des liens entre seigneurs et subordonnés – se combine dans la forme de gestion des communautés insulaires que stipule

le gouvernement ottoman à la signature de la convention *(ahdnâme)* de 1580[62]. L'institution communautaire acquiert une forme d'administration de plus en plus autonome : la mise en place d'un Conseil ratifié par la Porte, dont les membres sont issus de la communauté insulaire, laisse aux notables locaux d'importants pouvoirs administratifs et juridiques. Des membres élus par la communauté ont la charge de tenir les registres des impôts *(λογαριαστάδες)*, de la justice (arbitre, juge-arbitre), des affaires courantes (chanceliers), etc. Ce qui ressort alors, c'est que l'autonomie des institutions communautaires permet aux familles (anciennes et nouvelles) de disposer d'une marge nécessaire – le pouvoir administratif et judiciaire – pour leur recomposition[63]. Les enseignements d'une étude fine des réseaux sociaux et familiaux, ainsi que de la mobilité des individus, permettent alors d'éclairer d'un jour nouveau ces mécanismes mieux connus. Les îles de la mer Égée à l'époque ottomane, de par leur organisation sociale, sont un espace ouvert, démuni de centre. Les activités tissent entre ports, bourgs, villages et îles des relations et mettent en mouvement des situations nouvelles.

Maroula Sinarellis
EHESS-LDH



62 - David Jacoby étudiant les structures sociales et le régime juridique du duché de l'Archipel depuis sa fondation, en 1205, jusqu'à la conquête par les Ottomans en 1566, conclut : « Les liges participent à l'exercice de la juridiction féodale dans la cour de leur seigneur, le duc de l'Archipel. Parmi eux, on trouve des Latins, toujours peu nombreux, ainsi que des Grecs ; le nombre de ceux-ci a sans doute augmenté progressivement », DAVID JACOBY, *La féodalité en Grèce médiévale. Les « Assises de Romanie », sources, application et diffusion*, Paris/La Haye, Mouton & Co, 1971, p. 291 *sq*.
63 - DIONYSIOS ZAKYNTHINOS, « La commune grecque. Les conditions historiques d'une décentralisation administrative », *L'hellénisme contemporain*, 2, 1948, p. 295-310 et 5, 1948, p. 414-428 ; S. ASDRACHAS, « Communautés insulaires... », *op. cit.*, I, p. 3-36.